

Annexe I : Comptes-rendus des rencontres de concertation des comités politique, technique et consultatif ainsi que le rapport de consultation publique

1. **Comité politique**
2. **Comité technique**
3. **Comité consultatif**
4. **Rapport de consultation publique**

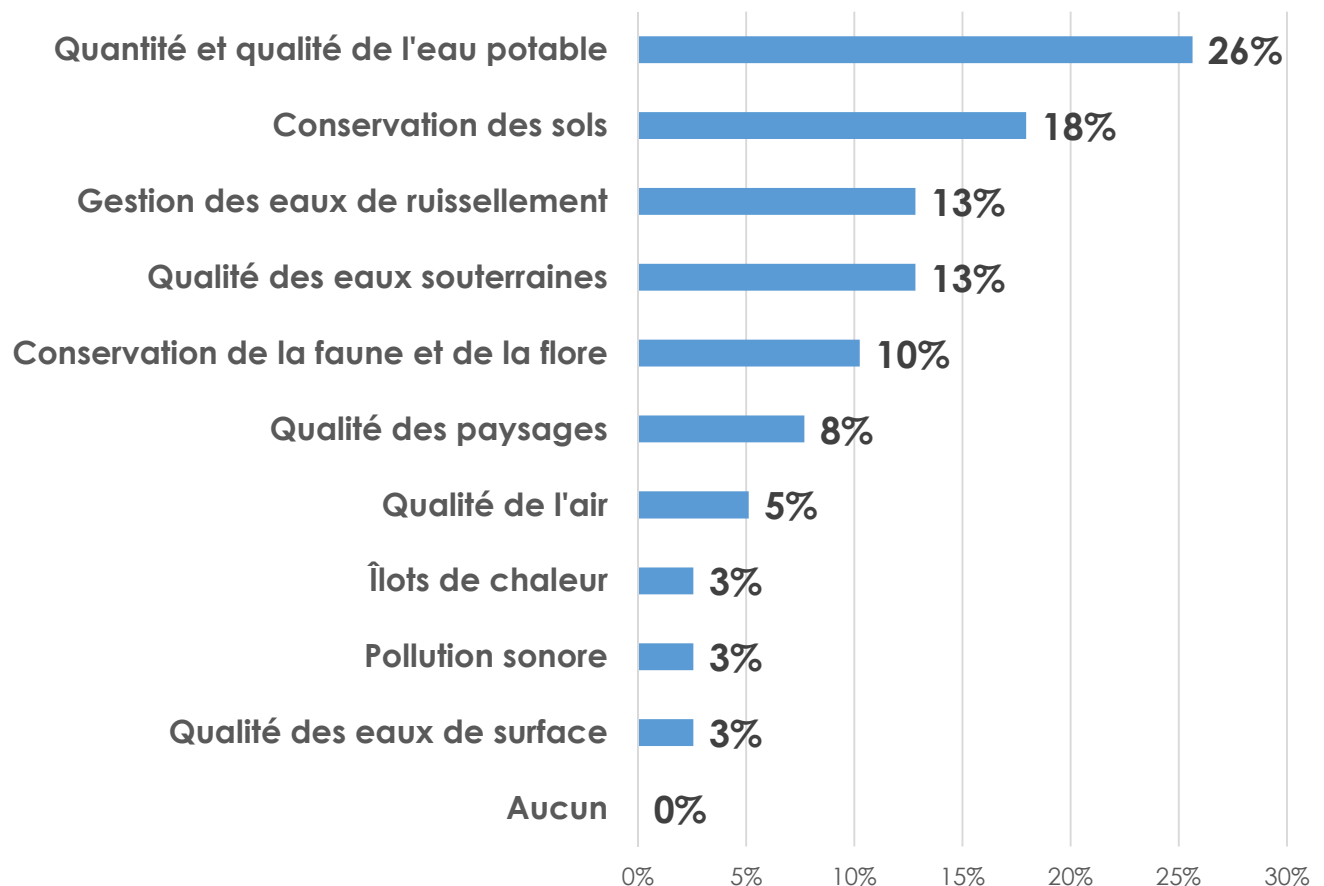
Compte rendu | PRMHH | Comité politique 1
28 janvier 2021 de 19h à 21h

19h. Introduction

- Le thème de cette soirée est la présentation du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC des Jardins-de-Napierville tant au niveau de son élaboration que de la constitution des divers comités – interne, technique, politique et consultatif.

19h05. Pour vous, qu'est-ce qu'un PRMHH ?

- Le formulaire d'inscription à la rencontre contenait deux questions visant à illustrer les objectifs que les participants estiment prioritaires dans le cadre du PRMHH.
 - La quantité et la qualité de l'eau potable (26%), la conservation des sols (18%) ainsi que la gestion des eaux de ruissellement (13%) ont été les trois objectifs jugés prioritaires.
 - Les commentaires indiquent également que l'intérêt du PRMHH doit répondre aux



préoccupations autour de l'exploitation des terres noires, d'assurer la conservation des milieux humides et hydriques (MHH) actuellement référencés, d'arrimer le PRMHH avec les plans directeurs de l'eau en cours et d'assurer l'implication des ministères impliqués (MAPAQ, MELCC etc.).

19h10. Présentation du PRMHH

La MRC des Jardins-de-Napierville se doit d'ici 2022 d'élaborer un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH). Ce plan est un outil de planification visant à intégrer la conservation des milieux humides et hydriques à l'aménagement d'une MRC dans l'objectif de favoriser un développement durable et structurant du territoire. Le PRMHH considèrera l'impact du contexte d'aménagement du territoire sur la conservation des milieux humides et hydriques d'intérêt afin d'identifier et justifier les choix quant aux milieux à protéger, restaurer, créer ou dans lesquels il serait permis de pratiquer des activités durables. Ces choix doivent également respecter 3 principes :

- **Favoriser l'atteinte d'aucune perte nette :**
 - Assurer que les pertes de milieux humides et hydriques soient regagnées ailleurs sur le territoire de la MRC, soit par la création ou la restauration de milieux humides et hydriques.
- **Assurer une gestion cohérente par bassin versant :**
 - Ce principe vise le développement d'une vision collective du PRMHH et l'identification d'objectifs communs grâce à une importante concertation entre les acteurs locaux et la communauté d'un même bassin versant. Cette collaboration permet de tenir compte des outils de planification de chacun et d'arrimer les différents plans de gestion des milieux humides et hydriques.
- **Tenir compte des enjeux liés aux changements climatiques :**
 - Assurer le bien-être socio-économique de la communauté en favorisant, à long terme, une meilleure capacité d'adaptation et de résilience face aux changements climatiques en optimisant les services rendus par les milieux humides et hydriques.

Le PRMHH sera élaboré en 5 grandes étapes, soit :

- **Étape 1 | Amorçe de la démarche**
 - **Objectif :** Définir le processus de concertation et collecter les données nécessaires à l'élaboration du PRMHH
- **Étape 2 | Portrait du territoire**
 - **Objectif :** Réaliser un portrait de l'état de situation passé, actuel et projeté du territoire ainsi que des milieux humides et hydriques qui servira de référentiel pour les étapes subséquentes et le futur suivi du PRMHH
- **Étape 3 | Diagnostic des MHH**
 - **Objectif :** Identifier les MHH d'intérêt pour la conservation en fonction des enjeux environnementaux sur le territoire de la MRC
- **Étape 4 | Engagements de conservation**
 - **Objectif :** Analyser l'impact du contexte d'aménagement du territoire de la MRC sur la conservation des MHH d'intérêt afin de justifier les choix quant aux milieux à protéger, restaurer, créer ou utiliser de façon durable
- **Étape 5 | Élaboration d'une stratégie de conservation**
 - **Objectif :** En se basant sur les travaux de concertation, rédiger et intégrer aux divers outils d'aménagement de la MRC un plan d'action permettant d'atteindre les objectifs de conservation

19h15. Présentation du processus de concertation du PRMHH

- **Comité interne :**
 - Il regroupera les membres de la MRC des Jardins-de-Napierville et du CRE Montérégie dans le but de :
 - Réaliser un suivi régulier du projet et de l'échéancier. Ce suivi s'effectuera principalement par appels téléphoniques et par échanges de courriels
 - Des rencontres pourront être organisées selon les besoins
 - Établissement des rôles des membres du CRE Montérégie :
 - **Andréanne Paris** : Animation de la consultation publique et des comités politique et consultatif
 - **Katherine Monette** : Coordination générale du PRMHH et animation du comité technique
 - **Charles Charrier Tremblay** : Analyse des données et responsable de la géomatique
 - **Laura Boivin** : Rédaction du PRMHH
 - **Julien Baylet** : Coordination du processus de concertation et suivi auprès des partenaires
- **Comité politique :**
 - Il regroupera les élus, conseillers municipaux et directeurs généraux des municipalités impliqués dans l'élaboration du PRMHH dans le but de :
 - Informer les instances municipales
 - Effectuer un suivi du processus
 - Bonifier les objectifs et les actions de conservation
 - Valider la version finale du PRMHH
- **Comité technique :**
 - Il regroupera des acteurs spécialisés dans le domaine des MHH et le domaine agricole dans le but de :
 - Favoriser un partage de connaissances
 - Valider la méthodologie employée et les résultats obtenus
 - Identifier les MHH d'intérêt et les objectifs de conservation
 - Planifier les prochaines étapes d'élaboration du PRMHH
- **Comité consultatif :**
 - Il regroupera une diversité élargie d'acteurs concernés par le PRMHH autour d'une table multipartite dans l'objectif de :
 - Réaliser un suivi de la démarche d'élaboration du PRMHH
 - Bonifier les objectifs et les actions de conservation
 - Valider le PRMHH
- **Consultation publique :**
 - Une consultation publique sera organisée dans le but de :
 - Informer, sensibiliser et impliquer les citoyens
 - Valider l'identification des MHH d'intérêt pour la conservation
 - Compiler des suggestions d'actions pour la conservation

19H40. Enjeux et opportunités du PRMHH (atelier)

Une période de 50 minutes en sous-groupes a permis aux participants de clarifier les enjeux et les opportunités du PRMHH. Pour une meilleure compréhension, le résumé des résultats a été regroupé en secteurs « Économique », « Social » et « Environnemental » :

- **Économique :**

- Enjeux :

- Le schéma d'aménagement doit intégrer le PRMHH pour les futurs développements afin de permettre un équilibre entre le développement agricole et la conservation
- Rendre possible l'exploitation des terres noires sans compromettre la valeur foncière des propriétés ainsi que permettre leur exploitation malgré leur statut de friche depuis plus de 10 ans

- Opportunités :

- Cartographier la valeur des terres sur la MRC pourrait aider aux choix de conservation
- Revoir le type de production pour diminuer la part des légumes
- Utiliser les résultats de la chaire de recherche de l'Université Laval sur les terres noires

- **Social :**

- Enjeux :

- Sensibiliser la population - autant urbaine qu'agricole - sur la valeur écologique des milieux humides et hydriques
- Les surconstructions autour de la MRC, par exemple par la Communauté métropolitaine de Montréal, impactent sur la marge de manœuvre dont dispose la MRC
- Les ministères doivent se concerter pour éviter que les actions proposées soient refusées ultérieurement à la publication du PRMHH

- Opportunités :

- Promouvoir une meilleure image des agriculteurs, de leur communauté d'échanges, de l'augmentation de l'agriculture biologique et du concept de paysannerie
- Mettre en place une stratégie de communication positive pour mettre de l'avant le dynamisme de la MRC
- Réaliser une cartographie précise pour assurer l'arrimage avec le schéma d'aménagement et de développement (SAD) et le Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
- Mettre de l'avant les engagements des municipalités et des ministères

- **Environnemental :**

- Enjeux :

- Effectuer une cartographie précise pour prioriser les actions
- Différencier les bassins artificiels et naturels
- Prendre en compte la consommation d'eau en milieu urbain et pas seulement en milieu agricole
- La déclaration de milieux humides peut amener à l'interdiction de certains projets

- Recharger les nappes phréatiques pour pallier au manque d'eau dans certaines municipalités
- Opportunités :
 - Promouvoir les bonnes pratiques agricoles durables et créer davantage de bassins de rétention
 - Établir une stratégie de suivi des étangs et lacs et favoriser le captage de l'eau
 - Organiser des campagnes de plantation d'arbres en milieu agricole pour la captation des nutriments, limiter l'érosion et favoriser les pratiques agro-environnementales
 - Aménager les tourbières pour les rendre attractives au public et optimiser leur services de filtration et de recharge des nappes souterraines

20h45. Prochaine étape

Le prochain comité politique se réunira au mois de juin 2021 afin de présenter les résultats du portrait du territoire ainsi que du diagnostic des MHH d'intérêt pour la conservation. L'objectif de la rencontre sera alors d'identifier, en se basant sur les résultats présentés, des objectifs de conservation.

21h. Fin de la rencontre

Annexe – Liste des participants

Andréanne Paris

Directrice générale
CRE Montérégie

Katherine Monette

Chargée de projets en milieux naturels
CRE Montérégie

Laura Boivin

Agente de projets en milieux naturels
CRE Montérégie

Julien Baylet

Agent de projet en milieux naturels
CRE Montérégie

Rémi Raymond

Directeur général
MRC des Jardins-de-Napierville

Linda Gauthier

Secrétaire-réceptionniste
MRC des Jardins-de-Napierville

Camille Auble

Coordonnateur à l'aménagement
MRC des Jardins-de-Napierville

Éric Déziel

Coordonnateur gestion des cours d'eau
MRC des Jardins-de-Napierville

Drew Sommerville

Maire
Village de Hemmingford

Andréanne Gravel

Directrice générale
Village de Hemmingford

Émilie Guay-Tardif

Adjointe à l'aménagement
Canton de Hemmingford

Lucien Bouchard

Conseiller
Canton de Hemmingford

Paul Viau

Maire
Canton de Hemmingford

Déborah Beattie

Conseillère
Canton de Hemmingford

Devon Watt

Inspectrice en bâtiment
Canton de Hemmingford

M. Thibert

Agriculteur
Canton de Hemmingford

Guy-Julien Mayné

Maire suppléant
Ste-Clotilde

Mylène Vincent

Secrétaire-trésorière
Ste-Clotilde

Nancy Corriveau

Directrice générale
St-Rémi

Jérôme Carrier

Directeur de la Planification du territoire
St-Rémi

Sylvie Gagnon-Breton

Mairesse
St-Rémi

Martin Van Winden

Conseiller
St-Cyprien-de-Napierville

Jean Cheney

maire
St-Cyprien-de-Napierville

Yves Boyer

Maire
St-Patrice-de-Sherrington

Mauro Lando

Conseiller
St-Patrice-de-Sherrington

Jean-Guy Hamelin

Maire
St-Michel

Isabelle Wirich

Coordonnatrice service urbanisme
St-Michel

Catherine Lefebvre

Conseillère
St-Michel

Chantale Pelletier

Mairesse
Napierville

Diego Fernando

Pulido
Directeur adjoint travaux publics
Napierville

Chanelle Leclerc

Responsable urbanisme
Napierville

Lise Sauriol

Mairesse
St-Jacques-le-Mineur

PRMHH | Plan régional des milieux humides et hydriques MRC des Jardins-de-Napierville

Comité politique n°2

2 février | 19h à 21h | Rencontre virtuelle

Compte-rendu

Introduction

2Présentations

2Période d'échanges

2Atelier

3ORIENTATION 1 | Qualité et quantité d'eau

4ORIENTATION 2 | Agriculture et pratiques durables

6ORIENTATION 3 | Biodiversité

8Liste des participants

10

Introduction

Le 2 février 2022, la MRC des Jardins-de-Napierville a organisé la deuxième rencontre du comité politique dans le cadre de l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques. Les objectifs de la rencontre étaient de présenter l'avancement du PRMHH et recueillir les commentaires des participant.es vis-à-vis des objectifs de conservation établis par le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie) en collaboration avec la MRC.

Présentations

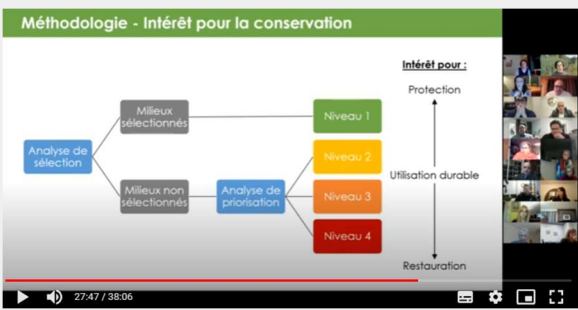
Pour garantir que tous les participant.es aient les mêmes informations, trois présentations ont été données et regroupées en une seule pour faciliter leur visionnement :

- Qu'est-ce qu'un PRMHH ?
- Portrait du territoire
- Diagnostic des milieux humides et hydriques

Pour consulter en vidéo et télécharger en PDF cette présentation, cliquez sur les liens ci-dessous :



[TÉLÉCHARGER LA PRÉSENTATION](#)
(PDF)



[VISIONNER LA PRÉSENTATION](#)
(VIDEO)

Pour toute question concernant les présentations ou le déroulement de la rencontre, communiquez directement avec Julien Baylet, agent de projets en milieux naturels au CRE Montérégie (julien.baylet@crem.qc.ca).

Période d'échanges

- La cible de référence d'une couverture minimale de 10% de milieux humides à posséder sur le territoire n'est pas un objectif fixe mais représente la proportion nécessaire pour assurer les services écologiques des milieux humides sur le territoire de la MRC. Un exemple de services écologiques peut-être la recharge des eaux souterraines afin de pallier le manque d'eau estival. En effet, grâce aux milieux perméables, comme les milieux humides, les eaux de surface s'infiltrent dans le sol pour recharger les nappes phréatiques et permettent aux

citoyens et municipalités d’y puiser de l’eau potable. Ce pourcentage est à mettre en contexte avec la capacité de la MRC à atteindre cette proportion.

- Certains milieux humides et hydriques sur la cartographie présentée montrent des débordements hors du territoire de la MRC. Ces milieux sont considérés dans leur entièreté afin de mesurer l’intégrité du milieu lors des analyses, mais seront ensuite découpés aux frontières du territoire de la MRC. Une concertation avec les MRC voisines permettra aussi d’assurer une cohérence dans l’analyse de ces milieux.
- Les données cartographiques sur la localisation des milieux humides proviennent des données de Géomont via une interprétation par images satellites ainsi que 17 autres sources de données dont certaines provenant de relevés terrain. Au vu du travail de validation sur le terrain des autres MRC utilisant également les données de Géomont, il semble que les données soient très fiables. Dans la très vaste majorité des cas (98% pour certaines MRC), lorsqu’un milieu humide était identifié sur cette cartographie il était également présent sur le terrain, les différences résidant davantage dans la précision de la délimitation de ces milieux ou dans la localisation de nouveaux milieux humides non répertoriés jusque-là.

Atelier

Les tableaux ci-après regroupent les commentaires des participant.es vis-à-vis des objectifs de conservation présentés. Ces commentaires seront pris en compte pour éventuellement reformuler les objectifs ou adapter les valeurs proposées selon les réalités territoriales de la MRC rapportées par les participant.es.

ORIENTATION 1 | Qualité et quantité d'eau

Principales caractéristiques du territoire	
Atouts	Faiblesses
Données des cours d'eau souterraine prévues pour 2023.	Une grande différence de couvert forestier entre le Nord et le Sud de la MRC.
2 OBVs présents dans la MRC (SCABRIC et COVABAR).	Données des eaux souterraines manquantes dans le Nord de la MRC, où les activités agricoles sont les plus importantes.
La majorité des périmètres urbains offrent assez d'espace pour la croissance démographique prévue pour 2029 (4 municipalités en surplus d'espace et 4 en déficit, au total plus d'espace excédentaire que déficitaire).	Manque de sensibilisation en milieu urbain vis-à-vis de l'usage de l'eau.
Plusieurs zones de recharge préférentielle sont localisées, notamment dans l'Est de la MRC.	Les PDE indiquent une mauvaise qualité d'eau de surface et d'importantes quantités de pesticides dans les bassins versants de la zone Châteauguay et du Richelieu.
Presque 10 % de milieux humides dans la MRC (7,8% soit 62,75 km²).	Peu de données sur les surverses dans la MRC.

Objectifs de conservation	Commentaires des participants
<p>1. Faire le suivi de la gestion des eaux de surface et souterraines sur le territoire d'ici 2023.</p>	<p>Il est important de bien définir ce que sont les eaux de surface et les eaux souterraines.</p> <p>Les données doivent être rendues publiques par les municipalités mais également vulgarisées pour être comprises par les citoyens.</p> <p>Prendre exemple sur le projet RADEAU.</p> <p>Les besoins en eau augmentent, notamment pour l'agriculture. Cet objectif est donc très utile pour la planification du développement et la gestion des puits.</p> <p>Reformuler l'objectif pour acquérir d'abord des connaissances et faire connaître les données avant de chercher à en faire le suivi afin de distinguer l'objectif de l'action.</p> <p>Penser à suivre le renouvellement de l'eau souterraine pour agir s'il n'y a pas de renouvellement.</p>
<p>2. Dans les zones de recharge et de résurgence, protéger, utiliser de façon durable et/ou restaurer 100 % des milieux humides d'ici 2026.</p>	<p>La restauration est très difficile, privilégier davantage le resserrage des normes et le suivi des défrichages illégaux.</p> <p>l'échéancier est trop court compte-tenu de la réticence du monde agricole et le manque de connaissances sur les milieux humides et hydriques.</p> <p>Le pourcentage de 100% est difficile en termes de restauration. Une compréhension locale est nécessaire pour cibler les usages durables possibles sur ces milieux.</p>
<p>3. Mettre en place un comité regroupant des acteurs locaux et régionaux afin d'encourager la mise aux normes de x % de bandes riveraines et assurer leur suivi d'ici 2032.</p>	<p>Il faut avoir un objectif ambitieux (95%) seulement si les stratégies permettent un support pour l'inspection terrain avec une ressource adéquate et la capacité d'émettre des constats d'infraction (réfléchir à la sanction pour que ce soit dissuasif).</p> <p>Mettre en place des incitatifs positifs, un modèle de compensation (réglementaire ou au-delà du réglementaire).</p> <p>Réaliste pour des bandes riveraines de 3 m mais nécessite des compensations au-delà du 3 m.</p> <p>Ne pas oublier les petits terrains en périmètre urbain.</p> <p>L'échéance pourrait être fixée avant 2032.</p>

ORIENTATION 2 | Agriculture et pratiques durables

Principales caractéristiques du territoire	
Atouts	Faiblesses
Projet CM2 (Climat Municipalité Volet 2) de gestion collective des terres noires en cours. LIEN .	95.2% des milieux humides sont perturbés par les activités agricoles.
Plusieurs subventions sont disponibles pour les agriculteurs.	Nombreuses bandes riveraines non réglementaires et subissant des entretiens récurrents (ex : lutte contre le roseau commun).
	Suivi des bandes riveraines insuffisant pour assurer leurs fonctions écologiques.
	Besoin de sensibilisation vis-à-vis de la mise aux normes des bandes riveraines.
	Faible rétention de l'eau de surface (manque d'eau en été).
	Linéarisation de la grande majorité des cours d'eau.

Objectifs de conservation	Commentaires des participants
<p>1. Offrir l'opportunité de créer des échanges entre la MRC et les acteurs de l'agriculture en vue d'identifier les stratégies d'aménagement en réponse aux enjeux du territoire d'ici 2023.</p>	<p>Il y a déjà des échanges entre la MRC et les agriculteurs, mais ces échanges devraient être constants et la MRC devrait effectuer une rétroaction régulière auprès des participants à ces échanges.</p> <p>La MRC devrait également être en discussion avec le MELCC pour faire connaître la réalité des agriculteurs, identifier les enjeux et solutions communes pour changer les normes.</p>
<p>2. Assurer le suivi des espèces animales et végétales exotiques envahissantes dans les cours d'eau agricoles en vue d'y exercer des activités durables, d'ici 2028.</p>	<p>Cet objectif ne relève pas de la compétence des municipalités et elles manquent de connaissances sur le sujet.</p> <p>Les municipalités n'ont ni le matériel, ni le personnel pour atteindre cet objectif.</p>
<p>3. Augmenter la capacité d'infiltration et de rétention des sols dans le nord de la MRC, d'ici 2032.</p>	<p>Il faut intervenir plus tôt que 2032.</p> <p>Il faut avoir des stratégies de rétention dans les développements urbains.</p> <p>Il faudrait repenser la configuration des cours d'eau pour distribuer l'eau sur le territoire plutôt que de l'évacuer.</p> <p>Avoir des discussions avec les promoteurs autour des pratiques favorisant l'infiltration de l'eau et des coûts inhérents pour bien aménager le territoire.</p> <p>L'objectif n'est pas assez précis, il est donc difficile de cibler les actions à poser.</p> <p>Avoir une réglementation harmonisée est possible dans toute la MRC pour laquelle des inspecteurs appliquant la réglementation peuvent aussi effectuer une sensibilisation en continu pour faire connaître les outils réglementaires.</p>

ORIENTATION 3 | Biodiversité

Principales caractéristiques du territoire	
Atouts	Faiblesses
Grand corridor écologique situé dans le Sud de la MRC.	Le territoire comporte de nombreuses espèces floristiques et animales.
L'Ouest de la MRC abrite la Salamandre sombre des montagnes.	Peu de milieux humides dans le Nord de la MRC.
La rivière des Anglais est un habitat du fouille-roche gris.	Mauvaise connaissance des EEE sur le territoire.
Affectations de conservation prévues dans le SADR.	Faible proportion du territoire en aires protégées.

Objectifs de conservation	Commentaires des participants
<p>1. Accompagner les propriétaires et les municipalités pour passer de 0,6 % (4,83 km²) d'aires protégées représentant l'ensemble des types de milieux humides et hydriques de la MRC, à 2 % (11,26 km² soit un ajout de 6,44 km²) d'ici 2032.</p>	<p>La formulation n'est pas claire. Il faudrait peut-être retirer le pourcentage pour simplement augmenter les aires protégées.</p> <p>La cible semble très élevée, notamment à cause du prix des terres.</p>
<p>2. D'ici 2032, acquérir des connaissances visant à :</p> <p>A) Soutenir la validation des milieux humides et hydriques à protéger couvrant 2 % du territoire.</p> <p>B) Documenter 50 % des milieux humides et hydriques ciblés pour la restauration.</p>	<p>En périmètre urbain, il faut voir les stratégies comme la contribution pour la création de parcs.</p> <p>Les municipalités manquent de fonds et de ressources. Cet objectif serait davantage du ressort de la MRC.</p>
<p>3. Augmenter la connectivité dans les corridors écologiques identifiés sur le territoire de la MRC en collaboration avec les propriétaires privés et agriculteurs d'ici 2032.</p>	<p>Les réalités sont différentes entre le nord et le sud de la MRC. Dans le sud, il faut conserver ce qui existe tandis que le manque de corridors écologiques dans le nord amène à avoir une réflexion sur les bandes riveraines et leur capacité à revêtir cette fonction de connectivité.</p>

Liste des participants

Andréanne Paris

Directrice générale

CRE Montérégie

Katherine Monette

Chargée de projets en milieux naturels

CRE Montérégie

Julien Baylet

Agent de projets en milieux naturels

CRE Montérégie

Anne-Laure Carat

Agente de projets en milieux naturels

CRE Montérégie

Rémi Raymond

Directeur général

MRC des Jardins-de-Napierville

Francis Doyon

Coordonnateur à l'aménagement

MRC des Jardins-de-Napierville

Éric Déziel

Coordonnateur des cours d'eau

MRC des Jardins-de-Napierville

Lucien Bouchard

Maire

Canton de Hemmingford

Chantale Pelletier

Mairesse

Napierville

Estelle Muzzi

Mairesse

Saint-Bernard-de-Lacolle

Jocelyne Blanchet

Directrice générale

Saint-Bernard-de-Lacolle

Jean-Marie Mercier

Maire

Saint-Cyprien-de-Napierville

Martin Van Winden

Conseiller

Saint-Cyprien-de-Napierville

Maurice Boissy

Conseiller

Saint-Cyprien-de-Napierville

Isabelle Arcoite

Directrice générale

Saint-Jacques-le-Mineur

Karine Paiement

Mairesse

Saint-Jacques-le-Mineur

Jean-Guy Hamelin

Maire

Saint-Michel

Yves Boyer

Maire (et préfet de la MRC des Jardins-de-Napierville)

Saint-Patrice-de-Sherrington

Clément Costanza

Directeur général

Saint-Patrice-de-Sherrington

Sylvie Gagnon-Breton

Mairesse (préfète suppléante de la MRC des Jardins-de-Napierville)

Saint-Rémi

Nancy Corriveau

Directrice générale

Saint-Rémi

Amélie Latendresse

Directrice générale

Sainte-Clotilde

Compte rendu | PRMHH | Comité technique 1
2 février 2021 de 10h à 12h

Participants

Andréanne Paris

Directrice générale
CRE Montérégie

Katherine Monette

Chargée de projets en milieux naturels
CRE Montérégie

Laura Boivin

Agente de projets en milieux naturels
CRE Montérégie

Charles Charrier Tremblay

Agent en développement durable
CRE Montérégie

Julien Baylet

Agent de projets en milieux naturels
CRE Montérégie

Éric Déziel

Coordonnateur cours d'eau
MRC des Jardins-de-Napierville

Camille Auble

Coordonnateur à l'aménagement
MRC des Jardins-de-Napierville

Isabelle Matteau

Coordonnatrice
PELI

Marie-Pier Ricard

Chargée de projets adjointe
NAQ

Marie-Pierre Maurice

Coordonnatrice de projets
Pleine Terre

Geneviève Audet

Responsable du PDE
SCABRIC

Mélissa Normandin

Conseillère en aménagement et
développement rural
MAPAQ

Émilie Lapalme

Responsable du PDE
COVABAR

Stéphane Gingras

Agent de la préservation de la biodiversité
Ambioterra

Jason Beaulieu

Chargé de projets en géomatique
CNC

Rôles des membres du CRE Montérégie

- **Andréanne Paris** : Animation de la consultation publique et des comités politique et consultatif
- **Katherine Monette** : Coordination générale du PRMHH et animation du comité technique
- **Charles Charrier tremblay** : Analyse des données et responsable de la géomatique
- **Laura Boivin** : Rédaction du PRMHH
- **Julien Baylet** : Coordination du processus de concertation et suivi auprès des partenaires

10h00. Introduction

- Le thème de cette rencontre a été de présenter les fondements du PRMHH, le processus de concertation et les intervenants du comité technique. L'objectif du comité a permis également de mettre en avant les sources de données disponibles et pertinentes pour l'élaboration du PRMHH.

10h10. Présentation de l'élaboration du PRMHH

La présentation PowerPoint du CRE Montérégie sera envoyée aux participants de la rencontre et sera également consultable sur le Google Drive.

Le PRMHH sera élaboré en 5 grandes étapes, soit :

- **Étape 1 | Amorce de la démarche**
 - **Objectif** : Définir le processus de concertation et collecter les données nécessaires à l'élaboration du PRMHH
- **Étape 2 | Portrait du territoire**
 - **Objectif** : Réaliser un portrait de l'état de situation passé, actuel et projeté du territoire ainsi que des milieux humides et hydriques qui servira de référentiel pour les étapes subséquentes et le futur suivi du PRMHH
- **Étape 3 | Diagnostic des MHH**
 - **Objectif** : Identifier les MHH d'intérêt pour la conservation en fonction des enjeux environnementaux sur le territoire de la MRC
- **Étape 4 | Engagements de conservation**
 - **Objectif** : Analyser l'impact du contexte d'aménagement du territoire de la MRC sur la conservation des MHH d'intérêt afin de justifier les choix quant aux milieux à protéger, restaurer, créer ou utiliser de façon durable
- **Étape 5 | Élaboration d'une stratégie de conservation**
 - **Objectif** : En se basant sur les travaux de concertation, rédiger et intégrer aux divers outils d'aménagement de la MRC un plan d'action permettant d'atteindre les objectifs de conservation

10h20. Présentation du processus de concertation du PRMHH

- **Comité interne** :
 - Il regroupera les membres de la MRC des Jardins-de-Napierville et du CRE Montérégie dans le but de :
 - Réaliser un suivi régulier du projet et de l'échéancier. Ce suivi s'effectuera principalement par appels téléphoniques et par échanges de courriels
 - Des rencontres en personne pourront être organisées selon les besoins
- **Comité politique** :
 - Il regroupera les élus, conseillers municipaux et directeurs généraux des municipalités impliqués dans l'élaboration du PRMHH dans le but de :
 - Informer les instances municipales
 - Effectuer un suivi du processus
 - Bonifier les objectifs et les actions de conservation
 - Valider la version finale du PRMHH

- **Comité technique :**
 - Il regroupera des acteurs spécialisés dans le domaine agricole et des MHH dans le but de :
 - Favoriser un partage de connaissances
 - Valider la méthodologie employée et les résultats obtenus
 - Planifier les prochaines étapes d'élaboration du PRMHH
- **Comité consultatif :**
 - Il regroupera une diversité élargie d'acteurs concernés par le PRMHH autour d'une table multipartite dans l'objectif de :
 - Réaliser un suivi de la démarche d'élaboration du PRMHH
 - Valider et bonifier les objectifs et les actions de conservation
 - Valider le PRMHH
- **Consultation publique :**
 - Un sondage en ligne ainsi qu'une consultation publique seront organisés dans le but de :
 - Informer, sensibiliser et impliquer les citoyens
 - Valider l'identification des MHH d'intérêt pour la conservation
 - Compiler des suggestions d'actions pour la conservation

10h25. Résumé des échanges sur les attentes

- **Quelles sont les motivations des élus quant au lancement du PRMHH ?**
 - L'élaboration du PRMHH est une obligation gouvernementale. Même si la MRC avait utilisé d'autres moyens pour gérer la problématique des terres noires et l'apport en eau, le PRMHH apparaît comme un levier afin de concilier le développement du territoire et la conservation des milieux humides
- **Le principe du zéro perte nette est difficile à respecter de par le fait que les pertes engendrées par la destruction de milieux humides sont impossibles à compenser en seulement quelques années.**
 - C'est pour pallier à cette problématique que le PRMHH a vu le jour. L'objectif ici est plutôt de favoriser la protection et la restauration des milieux humides et hydriques ainsi que de permettre des usages durables et d'éviter leur destruction
- **Le PRMHH prendra-t-il en compte les atteintes aux milieux humides et hydriques qui n'ont pas été déclarés, comme les défrichages ?**
 - Ces milieux n'apparaissent pas dans les données et demanderaient une validation terrain non prévue dans l'élaboration du PRMHH. Cependant, Nous ferons l'analyse des milieux humides et hydriques perdus sur le territoire au cours des dernières années. Les résultats de cette analyse pourront servir à évaluer les menaces et problématiques touchant ces milieux et cibler des secteurs propices à la restauration ou la création de milieux humides et hydriques
- **L'évaluation précise des services écosystémiques sera-t-elle réalisée ?**
 - Oui, pour définir les types de compensations et les milieux propices à la compensation, il faut identifier tous les services rendus par les milieux humides et hydriques. Cette évaluation fait partie de l'étape du diagnostic des milieux humides et hydriques et permettra d'identifier les milieux d'intérêt pour la conservation
- **Une validation terrain des milieux humides est-elle prévue ?**
 - Le budget ne prend pas en compte la validation terrain notamment parce que le temps imparti pour l'ensemble du processus est trop court, la publication du PRMHH étant prévue pour le mois de juin 2022. Il pourrait cependant y avoir quelques validations ponctuelles ciblant des milieux

d'intérêt permettant la réalisation des objectifs de conservation. Si d'autres validations sont nécessaires elles pourront être inscrites au plan d'action du PRMHH

- La collecte d'informations auprès des groupes locaux apportera des informations actuelles
- **Est-il prévu de considérer les milieux humides existants mais non cartographiés sur le territoire ?**
 - Les informations des groupes locaux et la cartographie mise à jour de Géomont devraient prendre en compte ces milieux notamment grâce à l'étude des données LiDAR qui offrent une grande précision
- **La MRC risque-t-elle de revêtir l'image de « réserve de milieux humides » de la Montérégie ?**
 - Lorsque des pertes seront effectives sur le territoire de la MRC, les fonds octroyés seront en priorité destinés à la MRC pour permettre par exemple la restauration et l'aménagement de milieux humides destinés aux loisirs récréotouristiques sur le territoire de la MRC
- **Les résultats de la chaire de recherche en conservation et en restauration des terres noires de l'Université Laval pourront-ils être pris en compte dans le PRMHH ?**
 - En effet, les résultats peuvent avoir un grand intérêt dans le PRMHH et des membres de la Chaire pourront se joindre au comité consultatif

10h50. Partage des données

Pour optimiser le partage des données et réaliser le portrait du territoire, les données devront être déposées sur le Google Drive du CRE Montérégie ([lien](#)) dans les dossiers attribués à chaque intervenant du comité. La liste ci-dessous présente les données qui seront transmises par chaque participant :

- **MRC => MAPAQ :**
 - Méthodologie de Géomont pour la cartographie des milieux humides et hydriques
- **MRC => Ambioterra :**
 - Cartographie Géomont des milieux humides et hydriques 2019
- **Ambioterra :**
 - Cahiers de propriétaires qui ont des milieux liés à la MRC des Jardins-de-Napierville
 - Données fauniques autour de Havelock et « Le rocher »
 - Corridors verts
- **NAQ :**
 - Données faune et flore autour de Sainte-Clotilde
- **SCABRIC :**
 - Eaux souterraines
 - Zones d'embâcles, brise-vents et corridors verts de la rivière des Anglais
 - Tracé originel des cours d'eau de la rivière Saint-Régis
 - Prises d'eau
 - Corridors écologiques
 - Analyse de priorisation des Milieux humides de la CRÉ Vallée-Du-Haut-Saint-Laurent
- **COVABAR :**
 - Caractérisation des milieux hydriques pour la rivière l'Acadie
 - Caractérisation des cours d'eau et des bandes riveraines de la rivière l'Acadie de 2014
- **MAPAQ :**
 - Données brutes du PDZA 2019
 - Potentiels acéricoles vers la fin mars

- Friches arbustives et arborescentes
- Plans des cours d'eau
- Données faune et flore
- **MRC des Jardins-de-Napierville :**
 - Barrages agricoles
 - Photographies aériennes depuis 2006
 - Zones d'embâcles et historique
 - Zones de crues 20 et 100 ans
- **CNC :**
 - Données fauniques et floristiques à l'échelle de la MRC
 - Espèces végétales exotiques envahissantes à l'échelle de la MRC
 - Milieux prioritaires de la MRC liés aux 3 plans de conservation du Haut-Richelieu, plan Richelieu-Yamaska et des corridors verts de Montréal
 - Corridors écologiques du sud du Canada
 - Habitats priorités pour l'acquisition de propriétés pour la conservation
- **Suggestions des participants quant aux données à consulter par le CRE Montérégie :**
 - Données de l'équipe de rétablissement de la salamandre du MFFP
 - Données des PDE concernés
 - Projet RADEAU
 - Données Info-sols
 - Données du groupe PHRAGMITES

11h55. Prochaines étapes

La prochaine rencontre du comité technique est prévue à la fin du mois de mars. Elle permettra de valider le portrait du territoire et débiter le diagnostic des milieux humides et hydriques.

12h00. Fin de la consultation

Compte-rendu | Comité technique n°2

25 mai 2021 de 13h30 à 15h30

Liste des participants

Katherine Monette

Chargée de projets et chef
d'équipe en milieux naturels
CRE Montérégie

Francis Doyon

Coordonnateur à l'aménagement
MRC des Jardins-de-Napierville

Stéphane Gingras

Agent de la préservation de la
biodiversité

Ambioterra

Laura Boivin

Agente de projets en milieux
naturels
CRE Montérégie

Éric Déziel

Coordonnateur cours d'eau
MRC des Jardins-de-Napierville

Mélissa Normandin

Conseillère en aménagement et
développement rural

MAPAQ

Julien Baylet

Agent de projets en milieux
naturels
CRE Montérégie

Isabelle Matteau

Coordonnatrice
PELI

Émilie Lapalme

Responsable du PDE
COVABAR

**Jean-Christophe Beaulne-
Côté**

Technicien en aménagement
MRC des Jardins-de-Napierville

Marie-Pierre Maurice

Coordonnatrice de projets
PlaineTerre

13h30 1. Ouverture de la rencontre

13h35 2. Portrait du territoire

- 2.1 Contexte d'aménagement
 - Contexte socio-économique
 - Planification du territoire

- 2.2 Contexte environnemental
 - Milieux humides
 - Milieux hydriques

- 2.3 Période de questions :
 - **Plantes exotiques envahissantes :**
 - Les données concernant les populations de plantes exotiques envahissantes sont actuellement insuffisantes. La déclaration n'étant pas obligatoire, de nombreuses espèces non documentées sont présentes, notamment le roseau commun qui représente la raison principale d'entretien des cours d'eau verbalisés. Des données complémentaires pourront être ajoutées et la problématique sera prise en compte dans l'élaboration du PRMHH.
 - Les participants à la rencontre ont notamment dépisté la présence des espèces suivantes : Alliaire officinale, anthriscue des bois, érable à giguère, panais sauvage, nerprun bourdaine.
 - **Pourquoi les estimations quant à l'augmentation de la population sont-elles plus élevées que dans le reste du Québec ?**
 - Ces chiffres proviennent de l'Institut de la statistique du Québec. L'augmentation provient de l'intérêt grandissant des citoyens à vivre en milieu rural. La pandémie a amplifié cette tendance et l'estimation de la croissance démographique devra donc être ajustée afin d'en tenir compte.
 - **Cette augmentation risque-t-elle d'empiéter sur les terres agricoles ?**
 - L'orientation 10 oblige les milieux urbains à se densifier en priorité donc la MRC ne prévoit actuellement pas de conflits vis-à-vis des parcelles agricoles à proximité des centres urbains.
 - **Les îlots déstructurés sont-ils pris en compte dans les analyses d'espaces propices au développement ?**
 - Non, ils ne sont pas considérés dans le SADR.
 - **Les espaces commerciaux sont considérés comme suffisants. Sur quoi se base cette estimation ?**
 - Cette estimation est directement issue du SADR. Plus précisément :
 - 4 municipalités sont en déficit d'espaces résidentiels (St-Édouard, St-Michel, St-Patrice-de-Sherrington, St-Rémi) et 4 municipalités sont en surplus (Canton de Hemmingford, St-Cyprien-de-Napierville, Ste-Clotilde et St-Jacques-le-Mineur)
 - Il manque 35,7 ha d'espaces industriels pour soutenir la croissance industrielle d'ici 2028.
 - Selon les prévisions de la croissance commerciale, l'espace dédié au secteur sera suffisant pour le supporter. En effet, pour les municipalités de Napierville, St-Cyprien-de-Napierville, St-Jacques-le-Mineur et St-Patrice-de-Sherrington, le nombre d'espaces commerciaux vacants évalué lors du SADR permettra de répondre aux besoins pour les prochaines années. Pour St-Rémi, l'agrandissement prévu du périmètre urbain pour le secteur industriel ainsi

que la relocalisation d'entreprises industrielles se trouvant dans un secteur commercial permettra aussi de répondre aux besoins commerciaux futurs. Ainsi, aucun agrandissement de périmètre urbain n'est à prévoir pour les besoins de la fonction commerciale.

- **L'étude de Pellerin et Poulin (2013) utilise d'anciennes orthophotographies et une méthodologie différente des orthophotographies actuelles. Comment cette étude va-t-elle être utilisée dans ce contexte ?**
 - Cette étude a été utilisée pour fournir des premiers renseignements utiles à l'élaboration du portrait. Cependant, une nouvelle analyse sera faite prochainement afin de comparer des couches plus récentes utilisant une méthodologie similaire afin de diminuer le biais de méthodologie et garantir un portrait fidèle des milieux humides.
 - De plus, nos données actuelles nous permettent de connaître la localisation de milieux humides et l'utilisation du sol. Si les milieux humides sont cultivés, l'information sera prise en compte lors du diagnostic. Ces milieux pourraient éventuellement être considérés comme propices à la restauration. Ce point sera abordé avec la MRC lors des prochaines étapes.
- **La cartographie de GéoMont identifie-t-elle les milieux humides localisés en terres maraîchères?**
 - Les données fournies par Géomont sont recueillies par télédétection. Cette méthodologie permet de détecter la présence de milieux humides en terres agricoles. La priorisation des milieux humides d'intérêt pour la conservation servira alors à identifier les milieux essentiels à conserver ainsi que ceux à utiliser de façon durable. À l'inverse, elle pourra également permettre de cibler les milieux de moindre intérêt qui pourront être convertis en cultures s'il est démontré que ceux-ci peuvent être compensés ailleurs sur le territoire.
 - À noter que le portrait du territoire peut être modifié selon la réception de nouvelles données tout au long du processus d'élaboration du PRMHH.

14h30 3. Diagnostic des milieux humides et hydriques

- 3.1 Unités géographiques d'analyse (UGA)
 - La carte en annexe 1 présente les UGA validées par le comité technique. Étant donné que les analyses de priorisation des milieux humides et hydriques se feront à grande échelle, les résultats obtenus seront à valider afin de s'assurer que les différents milieux sont correctement catégorisés. Par exemple, le ruisseau Norton, dont les concentrations en polluants augmentent au fur et à mesure de son écoulement dans les cultures maraîchères sera pris en compte.

- Période de questions :
 - L'analyse va-t-elle être aussi efficace avec ces UGA qu'en suivant la ligne de découpage des bassins versants ?
 - La détermination des UGA a pris en compte les bassins versants, mais également les ensembles physiographiques et l'utilisation du territoire. De ce fait, les bassins versants des rivières de la Tortue, Saint-Régis et Saint-Jacques ont été fusionnés de par leur utilisation similaire du territoire. Cependant, lors de la réalisation du plan d'action, des actions plus précises pourront être menées au besoin.
- 3.2 Forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM)
 - Le tableau des FFOM est disponible sur le dossier partagé du comité technique pour ajouts et commentaires : [FFOM](#)
- 3.3 Validation
- 3.4 Atelier | Critères de sélection et de priorisation
 - Les résultats de l'atelier sont disponibles à l'annexe 2 et sur le dossier partagé au comité technique : [Résultats de l'atelier pour modification](#)
 - Nous avons ajouté une colonne "commentaires additionnels" dans les 2 tableaux, à droite. Si vous souhaitez décocher une case, indiquez-le dans les commentaires additionnels afin d'éviter toute confusion.

15h25 4. Période d'échanges et de rétroaction

- 4.1 Période d'échanges :
 - Le FARR va réaliser une cartographie des zones de recharge prioritaires en partenariat avec les MRC, les OBV, l'UQÀM et l'Université Laval. Cette cartographie pourrait être incluse dans les opportunités.
 - L'érosion doit être incluse aux menaces. Les particules issues de l'érosion du sol utilisent une grande quantité d'oxygène dissoute dans la colonne d'eau, nuisant fortement aux poissons.
- 4.2 Besoins et partage de données
 - Ambioterra propose de fournir une cartographie des Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE).
 - La MRC va obtenir prochainement une cartographie des bandes riveraines sur 400 km de cours d'eau dans la nord de la MRC. Cette cartographie viendra bonifier le PRMHH.
 - La MRC partagera la cartographie des milieux humides créée par Géomont dans le dossier partagé au comité technique

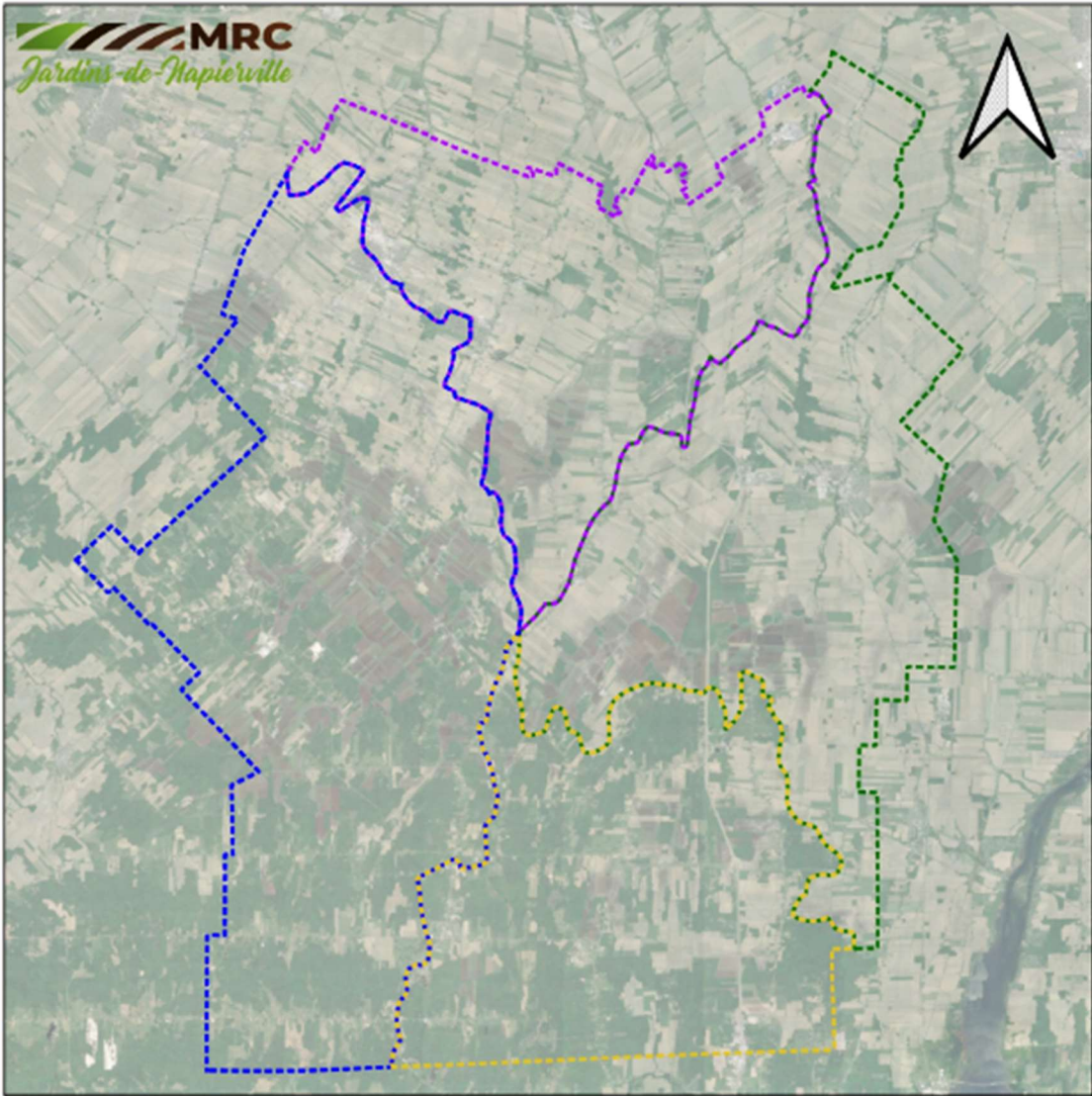
La **présentation** powerpoint ainsi que la **version textuelle détaillée** du **portrait** du territoire et du **diagnostic** des milieux humides et hydriques vous sera transmise en pdf avec ce compte-rendu.

15h30 5. Prochaine rencontre


- La prochaine rencontre, qui se déroulera au courant de l'été 2021, consistera à vous présenter le travail de priorisation et permettra de débiter une réflexion sur les objectifs de conservation.

15h35 6. Fin de la rencontre

Annexe 1 - Carte des Unités géographiques d'analyse (UGA)



0 2.5 5 7.5 10 km

Légende	Figure A Unités géographiques d'analyse
<ul style="list-style-type: none">--- UGA Richelieu nord--- UGA Richelieu sud--- UGA Châteauguay--- UGA Nord	
<p>Source : MELCC, CERQ Projections et système de coordonnées : NAD83 (CSRS) / MTM zone 8 Production : Conseil régional de l'environnement de la Montérégie Date : 2021-05-03</p> 	

Annexe 2 - Résultats de l'atelier | Critères de sélection

Critère	Indicateur	Type de critère	Milieux humides	Milieux hydriques	Commentaires
			Choix	Choix	
Aires protégées	Identifié comme ou présence d'aires protégées dans une zone tampon de 1 km	Sélection	✓	✓	Réduire la zone tampon à 100 m Le parc régional doit être inclus
EFE	Identifié comme ou présence d'EFE dans une zone tampon de 1 km	Sélection	✓	✓	Réduire la zone tampon à 100 m Stéphane Gingras transmettra prochainement la carte des EFE
EMV flore	Présence d'EMV	Sélection	✓	✓	Ne pas utiliser de données antérieures aux années 1980 et effectuer une validation terrain
ESMV flore	Présence d'ESMV	Sélection			Priorisation Ajouter une analyse du niveau de pression afin d'évaluer le potentiel de la présence d'une espèce à statut (même pour les données historiques)
LEP flore	Présence d'une espèce floristique inscrite à la LEP	Sélection	✓	✓	
EMV faune	Présence d'EMV	Sélection	✓	✓	
ESMV faune	Présence d'ESMV	Sélection			Priorisation
LEP faune	Présence d'une espèce faunique inscrite à la LEP	Sélection	✓	✓	
Sites d'intérêt faunique	Identifié comme ou présence d'habitat faunique dans une zone tampon de 1 km	Sélection			
Habitat essentiel	Localisé dans ou à 1 km et moins d'un habitat essentiel	Sélection			Priorisation et réduire la zone tampon à 100 m
Connectivité	Localisé dans un corridor vert (Scabric, 2013)	Sélection			Priorisation

Capacité de recharge de l'eau souterraine	Présence dans une zone de recharge	Sélection	✓	✓	
Absence d'espèces exotiques envahissantes		Sélection	✓	✓	

Annexe 2 - Suite des résultats de l'atelier | Critères de priorisation

Critère	Indicateur	Type de critère	Milieux humides		Milieux hydriques		Commentaires
			Choix	Priorité	Choix	Priorité	
Taille	Superficie	Priorisation	✓				
Forme	Ratio périmètre / superficie	Priorisation					Dépend de l'emplacement des milieux humides (en bordure de cours d'eau, différences de formes...)
Intégrité de la zone tampon	Occupation du sol dans une zone tampon de 100 m	Priorisation	✓				Doublon avec le critère <i>proportion perturbée</i>
Séquestration du carbone	Indice de cote de séquestration carbone	Priorisation	✓				Critère qui risque d'être important dans le futur
Diversité des milieux	Nombre de types de milieux humides dans le complexe	Priorisation	✓				
Proportion perturbée	Présence de perturbations anthropiques dans le polygone de MH	Priorisation	✓				Doublon avec <i>Intégrité de la zone tampon</i>
Rareté dans l'UGA	Superficie de MH de ce type dans l'UGA	Priorisation					
Rareté dans le BV	Superficie de MH de ce type dans le BV	Priorisation					
Rareté dans l'ensemble physiographique	Superficie de MH de ce type dans l'ens. physio.	Priorisation					
Connectivité terrestre	Proportion d'autres MN dans une zone tampon de 1 km	Priorisation					
Connectivité hydrologique	Présence d'un milieu hydrique dans une zone tampon de 50 m	Priorisation					

Capacité de rétention	Voir selon les données disponibles	Priorisation	✓				À retirer si cela concerne uniquement les zones inondables
-----------------------	------------------------------------	--------------	---	--	--	--	--

Critère	Indicateur	Type de critère	Milieux humides		Milieux hydriques		Commentaires
			Choix	Priorité	Choix	Priorité	
Position dans le réseau hydrographique	Ordre de Strahler	Priorisation					
Eau potable	Situé dans zone protection sources eau potable	Priorisation	✓				
Services écologiques	Combiner la forme taille capacité de rétention	Priorisation					
Rareté	Type de MH	Priorisation	✓	Importante			
Historique	Ancienneté du MH	Priorisation					
Sinuosité	Tracé naturel vs linéaire	Priorisation			✓		Sachant que la majorité des cours d'eau sont linéaires, il serait pertinent de considérer ceux qui ne le sont pas
Intégrité de la BR	IQBR/proportion de végétation dans la BR	Priorisation			✓		
Connectivité hydrologique	Juxtaposition ou présence d'un MH dans une zone tampon de ? m	Priorisation					
Affectation du territoire du sous BV	Proportion du territoire imperméable (Environnement Canada, 2013)	Priorisation					

Accès public à l'eau	Présence d'un accès à l'eau	Priorisation					À retirer
Qualité de l'eau	IQBP, Sélection des milieux en aval des rejets, segment exutoire S-H	Priorisation			✓		
Présence d'un couvert forestier	Présence d'un marécage dans le milieu forestier	Priorisation	✓				
EMV	Présence d'une EMV dans une zone tampon de x m autour du milieu	Priorisation	✓				Cas par cas, selon que l'EMV a un lien avec le milieu humide ou hydrique considéré

Plan régional des milieux humides et hydriques Comité technique n°3

15 décembre 2021 | de 13h30 h à 15h30

Compte-rendu

INTRODUCTION

2 PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

2 PÉRIODES D'ÉCHANGES

2 ATELIER - Travail sur les objectifs de conservation

4 Qualité et quantité d'eau

4 Sensibilisation

5 Agriculture

6 Biodiversité

7 PROCHAINES ÉTAPES

9 LISTE DES PARTICIPANTS

10

INTRODUCTION

Le 15 décembre 2021, le CRE Montérégie et la MRC des Jardins-de-Napierville ont organisé le troisième comité technique du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH). Cette rencontre a permis aux participants de prendre connaissance de l'avancement du PRMHH et de commenter en sous-groupes les objectifs de conservation.

PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

Vous trouverez ci-dessous la version PDF de la présentation du diagnostic des milieux humides et hydriques.

Plan de la présentation

1. Enjeux
2. Méthodologie
3. Critères
4. Présentation des cartes des MHH d'Intérêt
 - 4.1. à 4.3. Statistiques descriptives
5. Période de questions/échanges



Diagnostic des milieux humides et hydriques

Le diagnostic des milieux humides et hydriques présente le résultat des analyses de sélection et de priorisation des MHH effectuées par le CRE Montérégie, les atouts et défis du territoire ainsi que les enjeux qui leur sont liés.

Cliquez sur l'image pour accéder à la présentation.

PÉRIODES D'ÉCHANGES

- **Considération des changements climatiques :**
 - L'enjeu des changements climatiques n'est pas identifié comme un enjeu à part entière. Ceci s'explique par le fait que les changements climatiques ne sont pas un enjeu en soi, mais affectent et amplifient les autres enjeux. Ils sont donc pris en compte dans l'ensemble des enjeux (érosion, sécheresse, perte de biodiversité, espèces exotiques, etc.).
- **Les espèces en péril :**
 - Les données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) ont permis de situer les espèces en péril sur le territoire depuis les 10 dernières années.
- **Critères de priorisation et de sélection :**

-
- Les critères de sélection n'ont pas subi d'analyses de priorisation. Lorsque les milieux humides et hydriques répondent à au moins un de ces critères, ils sont automatiquement sélectionnés. On utilise ici la notion de présence/absence (0-1).
 - Le classement des milieux issu des analyses de priorisation n'implique pas d'obligations légales en termes de conservation et ne remplace pas l'inventaire terrain lors des demandes de certificat d'autorisation. En revanche, la classification des milieux humides et hydriques permettra d'aider la MRC dans sa planification territoriale et dans l'identification des stratégies de conservation à mettre en place. Elle peut finalement être considérée comme un outil d'aide à la décision destiné à encadrer les projets de développement en vue de cibler les milieux propices à de la compensation lors de la destruction ou la perturbation de milieux humides et hydriques.

ATELIER - Travail sur les objectifs de conservation

Qualité et quantité d'eau

Objectifs		Commentaires
Objectifs de conservation	Augmenter la disponibilité et la qualité de l'eau.	
Objectifs spécifiques	Sur l'ensemble du territoire de la MRC, augmenter la capacité d'infiltration et de rétention des sols.	<p>Il faudrait préciser l'objectif pour comprendre comment la mise en oeuvre se fera.</p> <p>Il faut mettre en contexte les causes du manque d'infiltration de l'eau.</p> <p>À préciser selon les types de sol (urbain vs agricole).</p> <p>La fonction d'infiltration est en grande partie rendue possible par les milieux humides, donc en lien avec la conservation de l'ensemble des milieux humides.</p>
	Acquérir des données en lien avec la gestion des eaux sur le territoire et en faire le suivi.	<p>Objectif clair, large, mais on comprend bien la nature de l'objectif.</p> <p>Un projet d'acquisition de données des eaux souterraines de la zone Vaudreuil-Soulanges (2021-2023) pourrait servir d'exemple pour la MRC des Jardins-de-Napierville.</p>
	Dans les zones de recharge et de résurgence, conserver (protéger, utiliser de façon durable et/ou restaurer) 100% des milieux humides.	<p>Faudrait-il spécifier les milieux humides ayant la plus grande capacité de recharge pour prioriser les milieux humides à conserver ?</p> <p>Attention à la formulation pour ne pas soulever l'inquiétude des propriétaires. L'utilisation durable est un terme mieux perçu, moins percutant.</p>
	Sur l'ensemble du territoire de la MRC, assurer continuellement la conformité des bandes riveraines sur 100% de la longueur des cours d'eau d'ici 2032.	<p>La cible de 100% n'est peut-être pas réaliste sur 10 ans.</p> <p>La MRC manque de ressources pour effectuer l'inspection de tous les cours d'eau. Il serait plus efficace d'encourager plutôt que de réprimander.</p> <p>Les enjeux sont différents pour les particuliers riverains par rapport aux producteurs.</p> <p>Les bandes riveraines sont très importantes, notamment pour les Espèces exotiques envahissantes (EEE). Leur conformité est donc primordiale.</p> <p>La MRC de Haute-Yamaska réalise un programme de suivi des bandes riveraines qui pourrait être utile à la MRC des Jardins-de-Napierville</p> <p>Un programme de suivi existait mais n'a pas continué.</p> <p>Plusieurs acteurs peuvent collaborer, la MRC ou l'organisation coordinatrice, mais la mise en oeuvre est faite par des porteurs. Il faudrait donc créer un comité dédié.</p>

Sensibilisation

Objectif de conservation	Éduquer, sensibiliser et mobiliser la communauté face aux enjeux liés aux milieux hydriques et humides.	
Objectifs spécifiques	Sensibiliser et éduquer de façon continue l'ensemble de la communauté de la MRC quant à l'importance des milieux humides et hydriques, les enjeux qui les touchent ainsi que les bonnes pratiques à adopter.	Cet objectif spécifique est facilement réalisable. Décliner selon le type de public cible, le discours doit être adapté surtout concernant les bonnes pratiques, adapter la stratégie de communication.
	Sensibiliser et accompagner : - 100 % des propriétaires de lots possédant des MHH voués à la conservation. - 100 % des propriétaires de lots possédant des MHH voués à l'usage durable. - 50 % des propriétaires de lots possédant des MHH voués à la restauration.	Qui fait l'accompagnement? L'accompagnement représente quoi? Quel type d'accompagnement pour le propriétaire ? Un soutien pour monter les demandes administratives ? Il faudrait voir avec le cadastre combien de propriétaires sont concernés par cet objectif spécifique afin de voir si la cible est réaliste puis, il faut prioriser qui approcher en premier.
	Assurer la mise en oeuvre du PRMHH.	Revoir la formulation pour être plus précis et faire mieux le pont avec les pistes d'actions. Le terme "Rayonnement" est un bon terme à utiliser. Cet objectif spécifique devrait être le plus prioritaire, le premier dans la liste de tous les objectifs. Pour assurer la mise en oeuvre, il serait utile de promouvoir les bonnes actions accomplies.
	Collaborer avec plus de 4 partenaires externes de différents milieux pour assurer une meilleure gestion des MHH de la MRC.	Identifier les partenaires potentiels va permettre aussi de valider la cible. Ne pas travailler en silo, créer des partenariats, il ne faut pas se limiter à un nombre, c'est un indicateur de suivi pour accomplir un objectif Pourquoi 4 ? Pourquoi ne pas faire affaire avec le plus de partenaires possible ? S'inspirer et partager la méthode de travail entre les régions limitrophes au PRMHH pour assurer une vision régionale.

Agriculture

Objectif de conservation	Assurer le maintien et l'optimisation des fonctions écologiques rendus par les milieux humides et hydriques au profit d'une agriculture durable.	
Objectifs spécifiques	Collaborer avec plus de 4 partenaires externes pour assurer la prise en compte de la biodiversité, de la santé des sols ainsi que des changements climatiques dans les pratiques agricoles.	<p>Idem que plus haut, pourquoi 4 et non le plus possible ?</p> <p>Il faut trouver une façon cohérente d'approcher l'aménagement du territoire et les pratiques agricoles.</p> <p>Le projet du CLD cadre dans cet objectif.</p> <p>La MRC aurait le rôle de faire le lien avec le PRMHH et le projet CM2, l'action serait alors de mettre en oeuvre le plan du projet/accompagner/appliquer les hypothèses, la MRC aiderait à la phase 2.</p> <p>Objectif à rediscuter lors des prochaines rencontres.</p> <p>Une structure d'échange (Acadie-Lab) existe déjà dans la MRC. Le projet CM2 en provient d'ailleurs. (terres noires).</p> <p>Ambioterra fait un diagnostic environnemental de fermes et fait des recommandations sur des aménagements potentiels et des changements de pratique agricole. Ambioterra transférera un document traitant de la conséquence sur l'écologie aquatique et l'économie des agriculteurs. Chaque ferme canadienne perd annuellement l'équivalent de 35 000 \$ de sol à cause de l'érosion éolienne. Ambioterra essaie donc de prévenir la perte de sol par l'adoption de nouvelles pratiques culturales, semis directs, cultures intercalaires, labour léger avec cultures de couverture afin de garder le sol vivant. Un agriculteur a réduit fortement les intrants sur 400 ha de terres grâce à ces pratiques. Ce travail est à l'origine pour travailler sur la protection des poissons. Finalement, le sol est un réservoir de CO₂. Les agriculteurs pourraient donc devenir des acteurs en réduction des dégagements de CO₂, ouvrant la porte à d'autres financements.</p> <p>Les agronomes peuvent jouer un rôle, mais ne se sentent pas équipés pour parler de l'ensemble de l'agriculture.</p> <p>Il faudra s'assurer que l'agriculture fasse partie intégrante de l'ensemble des analyses.</p>

Biodiversité

Objectif de conservation	Conserver l'intégrité des milieux humides et hydriques pour favoriser la biodiversité.	
Objectifs spécifiques	Uniformément sur l'ensemble du territoire de la MRC, augmenter de 0,6 % (265 ha) à au moins 2% (1 614 ha) la proportion d'aires protégées représentatives de l'ensemble des types de MHH d'intérêt prioritaire.	<p>À voir ce que ça représente sur une carte ? Difficile de savoir si c'est réaliste.</p> <p>Il faudrait combiner cet objectif avec le précédent traitant du contact avec les propriétaires et il faut bien cibler les propriétaires pour assurer une collaboration efficace.</p> <p>2% serait encore trop peu et peut-être insuffisant pour maintenir l'intégrité des milieux humides. Il faut être plus ambitieux.</p> <p>Pour atteindre cet objectif, il faudra prévoir des validations terrains (voir obj-spec ci-dessous).</p> <p>Règlement sur l'habitat faunique des cerfs de Virginie. Quel est l'impact sur les milieux humides ? => ces habitats sont identifiés au SAD, mais non inclus dans les données du Ministère... Si ces aires de confinement sont prises en compte, on monte à 6% de territoire protégé. Dans tous les cas, le pourcentage de milieux à protéger doit être en cohérence avec le budget de la MRC, la capacité de gérer cet aspect avec les propriétaires privés notamment, mais aussi les agriculteurs.</p> <p>On doit protéger (cloche de verre) les milieux abritant des espèces en péril et ensuite accompagner les propriétaires pour déterminer les autres types de conservation adaptés à leur réalité.</p>
	Acquérir des connaissances visant à : - Soutenir la validation des MHH à protéger couvrant 2 % du territoire. - Documenter 50% des milieux ciblés pour la restauration.	<p>Objectif pertinent et à faire avant l'objectif précédent.</p> <p>Définir "soutenir la validation", voire reformuler l'objectif pour éviter les confusions.</p>
	Assurer la restauration et/ou la création de MHH sur 10% du territoire de la MRC.	<p>L'objectif vise le territoire de la MRC mais devrait plutôt être géré par bassin versant? L'objectif est louable.</p> <p>Les terrains à grande superficie sont majoritairement des terrains agricoles et les gains devront donc être faits sur les terres agricoles. Il faudra donc du "donnant-donnant" entre les acteurs concernés. Les producteurs sont généralement ouverts à l'idée mais il faudra un bon rapport entre pertes et gains de superficies cultivables.</p> <p>Quelques projets existent sur l'acquisition de terres en bord de la rivière l'Acadie (MRC et PleineTerre).</p> <p>Les friches seraient un créneau à exploiter pour la restauration de milieux humides. ++</p>

		<p>Le 7,8% de milieux humides actuels est destiné à atteindre les 10% via la création de nouveaux milieux. ? => oui, les développements urbains sont d'ailleurs pris en compte, en plus d'une analyse de conflits éventuels entre les projets de développement et les milieux humides.</p> <p>Des producteurs sont très ouverts mais sont aussi craintifs sur les restrictions que les mesures de protection imposent. Il faut donc éviter la "cloche de verre" et s'entendre avec les agriculteurs.</p> <p>L'analyse des pertes potentielles de milieux humides devrait être faite aussi sur les milieux agricoles en tant que tels, surtout sur ce territoire particulier. PleineTerre travaille avec des producteurs sur des échanges de terres. (voir aussi projet de la MRC CM2).</p>
Réduire la menace des espèces exotiques envahissantes sur les milieux humides et hydriques.		<p>Phragmites, nerprun cathartique et gobi à taches noires sont présents sur l'ensemble du territoire de la MRC. La phragmite est la plus envahissante (roseau commun). Elle a tendance à remplacer les jeunes quenouilles par exemple. Ambioterra travaille dans l'Ouest (avec Daniel Kneeshaw) avec des agriculteurs sur des techniques de contrôle de la phragmite. Ces données peuvent être partagées par Ambioterra.</p>
Augmenter la connectivité dans les corridors écologiques identifiés sur le territoire de la MRC par les études locales les plus récentes.		<p>L'étude de 2013 n'est pas la plus récente et est remise en question. NAQ en a fait une nouvelle grâce à l'Entente forêt.</p> <p>Pour les agriculteurs, les haies brise-vent sont moins intrusives que la notion de grands corridors écologiques.</p> <p>Les analyses de corridors de NAQ sont en partie issues de la cartographie de 2013. À noter que les travaux de NAQ sont encore en élaboration et ne peuvent être partagés pour l'instant.</p> <p>La présence d'espèces à statut est un bon argument justifiant un projet de connectivité au sein des complexes.</p> <p>Il faut que l'analyse de connectivité soit claire et bien vulgarisée pour justifier la localisation des projets.</p> <p>La plupart des milieux humides sont reliés entre eux dans la MRC. Les projets de végétalisation doivent plutôt être concentrés sur les parcelles agricoles.</p> <p>Pour le milieu agricole, les projets de restauration passent mieux auprès des producteurs.</p> <p>Analyser s'il y a fragmentation des complexes de milieux humides (éléments fracturants entre un complexe).</p> <p>À appliquer en milieux agricoles (les milieux humides et les cours d'eau sont reliés entre eux pour la plupart), il faut donc relier les différents systèmes naturels entre eux.</p>

PROCHAINES ÉTAPES

L'étape 4 (Engagements de conservation) est en élaboration. Une cartographie des prévisions de développement sera superposée au diagnostic des milieux humides et hydriques pour définir les zones où des conflits d'usages seront anticipés au courant des 10 prochaines années.

Advenant qu'une conciliation entre les conflits d'usages et la conservation des MHH ne serait pas possible, une analyse du territoire de la MRC serait réalisée afin d'identifier suffisamment de zones potentielles de restauration ou de création de MHH pour assurer la compensation en cas de pertes ou de dégradation de MHH.

En janvier et février 2022, un comité politique et un comité consultatif seront organisés pour garantir la concertation des municipalités et des divers acteurs du territoire de la MRC.

Fin de la rencontre

LISTE DES PARTICIPANTS

Katherine Monette
Chargée de projets en milieux naturels
CRE Montérégie

Laura Boivin
Agente de projets en milieux naturels
CRE Montérégie

Julien Baylet
Agent de projets en milieux naturels
CRE Montérégie

Jason Beaulieu
Chargé de projets en géomatique
Conservation de la nature Canada

Francis Doyon
Coordonnateur à l'aménagement
MRC des Jardins-de-Napierville

Isabelle Matteau
Coordonnatrice de projets
PELI

Anne-Laure Carat
Chargée de projets
COVABAR

Mélissa Normandin
Conseillère en aménagement et développement rural
MAPAQ

Éric Déziel
Coordonnateur gestion des cours d'eau et géomatique
MRC des Jardins-de-Napierville

Marie-Pier Ricard
Chargée de projets adjointe
Nature Action Québec

Samuel Comtois
Agronome - Directeur adjoint
Pleine-Terre

Stéphane Gingras
Agent de la préservation de la biodiversité
Ambioterra

Chantal Cloutier
Chargée de projets
Conservation de la nature Canada

Plan régional des milieux humides et hydriques Comité technique n°4

9 mai 2022 | de 13h30 h à 15h30

Compte-rendu

INTRODUCTION	1
PRÉSENTATION	1
PÉRIODE D'ÉCHANGES	1
Types de développement pris en compte	1
Restauration en milieux privés	2
Probabilité des projets de développement	2
Résultats de l'atelier	2
Sensibilisation	3
Qualité et quantité d'eau	7
Biodiversité	9
Agriculture et pratiques durables	150
Paysage	192

INTRODUCTION

Le 9 mai 2022, le CRE Montérégie et la MRC des Jardins-de-Napierville ont organisé le quatrième comité technique du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH). Cette rencontre a permis aux participant(es) de prendre connaissance de l'avancement du PRMHH et de commenter des pistes d'actions pour sa mise en oeuvre.

PRÉSENTATION

Vous trouverez ci-dessous la version PDF de la présentation des engagements de conservation.



The thumbnail shows a slide with the CRE Montérégie logo, a photo of a wetland, and the following text: "Comité technique 4", "Engagements de conservation et réflexion sur les pistes d'action", "Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC des Jardins-de-Napierville", "9 mai 2022", and "Conseil régional de l'environnement de la Montérégie".

TÉLÉCHARGER
(pdf)

PÉRIODE D'ÉCHANGES

Types de développements pris en compte

Par manque d'accès aux données, l'extension des superficies en culture n'est actuellement pas prise en compte dans le PRMHH. Seules les prévisions de développements urbains étant en conflit avec un milieu humide ou hydrique ont pu être répertoriées grâce à l'organisation de rencontres avec les municipalités de la MRC. Cependant, en cas de développement, le promoteur doit effectuer une demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC et donc une caractérisation du milieu par un(e) biologiste.

La MRC et le CRE Montérégie réfléchissent actuellement à l'opportunité d'obtenir les données concernant la remise en culture des terres afin de prendre en compte cette réalité dans le PRMHH et considérer le fait que les compensations de milieux humides perdus en milieux urbains seront effectuées en milieux agricoles.

- L'agence GéoMont pourrait avoir des données sur les pertes de milieux humides dans le secteur agricole;
- La CPTAQ pourrait également fournir des données passées et projetées vis-à-vis des demandes d'extension de superficies agricoles;

Restauration en milieux privés

Des conflits risquent de survenir lors du ciblage de milieux propices à la restauration puisque ceux-ci, essentiellement en terres noires, peuvent nuire aux activités des producteurs agricoles.

- La MRC est consciente de cette réalité et c'est le MELCC qui délibèrera sur ce sujet. On ne sait pas encore comment cette question sera traitée par le MELCC.

Probabilité des projets de développement

Les projets actuellement partagés par les municipalités ne sont pas tous confirmés et sont parfois encore en discussion.

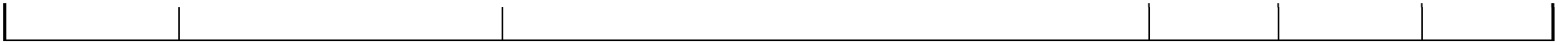
- Est-ce que réussir à éviter la destruction d'une partie des 64 ha prévus à la destruction pourraient être considérés comme un gain, étant donné qu'ils sont prévus à la destruction?
 - On ne peut pas considérer l'évitement comme un gain, mais préserver une partie de ces 64 ha évitera l'impact sur le milieu agricole.

Résultats de l'atelier

L'atelier s'est déroulé en grand groupe et a permis aux participant(es) de commenter et prioriser les actions proposées ainsi que de proposer des porteurs et des partenaires de projets.

Sensibilisation

Sensibilisation					
Objectifs	Actions	Commentaires	Porteurs potentiels	Partenaires potentiels	Échéancier
Sensibiliser et éduquer de façon continue l'ensemble de la communauté de la MRC quant à l'importance des milieux humides et hydriques et les enjeux qui les touchent.	Réaliser des campagnes d'information et de sensibilisation sur : A) Les milieux humides et hydriques et l'importance de la conservation. B) Les cadres réglementaires et législatifs de la conservation des milieux hydriques et humides. C) Les espèces exotiques envahissantes. D) Les changements climatiques et leurs impacts.	C'est une action pertinente et Ambioterra en fait déjà, mais que la MRC embarque également serait un atout. Il faut bien distinguer les publics cibles mais le message devra être adapté en fonction de l'audience (environnement pour les citoyens VS manque d'eau pour les agriculteurs et possibilité de créer des points de recharge et de rétention d'eau).	MRC	Ambioterra	En continu
	Outiller les municipalités pour le transfert d'information auprès des citoyens (ex. information aux nouveaux propriétaires, procédure sur les demandes d'autorisation, liste de personnes-ressources, etc.).	Action nécessaire parce que les citoyens ne sont pour l'instant pas à niveau.			
	Communiquer, diffuser et faciliter l'accès à l'information du PRMHH	Mettre l'accent sur le principe de 0 perte nette avant de parler de restauration afin d'éviter les conflits et définir clairement les usages durables dans la MRC. Distinguer auprès des citoyens les différents types de milieux humides et hydriques ainsi que leurs services écologiques.		Ambioterra COVABAR UPA SCABRIC	



Sensibilisation					
Objectifs	Actions	Commentaires	Porteurs potentiels	Partenaires potentiels	Échéancier
Collaborer avec un maximum de partenaires externes de différents milieux pour assurer une meilleure gestion des MHH.	Collaborer avec les MRC voisines afin d'arrimer les diverses réglementations pour assurer la conservation des milieux hydriques et humides et la connectivité écologique ainsi que planifier un aménagement cohérent du territoire.	Important et demander par la loi. Là encore, des propriétaires peuvent posséder des terres dans plusieurs MRC.		MRC voisines	2024
Assurer continuellement la mise en oeuvre ainsi que le suivi du PRMHH.	Dès 2022, former un comité de mise en oeuvre et de suivi du PRMHH.	Action essentielle. Cibler les acteurs qui auront à garantir la mise en oeuvre du PRMHH sur le terrain.	MRC	Municipalités (élus) UPA SCABRIC COVABAR Ambioterra ? (à valider)	2024

	<p>Adopter un Règlement de contrôle intérimaire (RCI) soutenant l'atteinte des objectifs du PRMHH, soit la protection, l'utilisation durable et/ou la restauration des milieux hydriques et humides.</p>	<p>Obligatoire selon la loi. Le RCI est prévu pour être fait après le PRMHH. Si la restauration est prise en compte dans le RCI, il faudra prendre en compte beaucoup d'informations sensibles. De plus, le RCI est sujet à provoquer des conflits avec le MAPAQ. [MRC : le RCI en est au début de son élaboration, il est trop tôt pour pouvoir donner des informations précises à ce sujet]. Le MAPAQ vise à limiter au maximum l'impact sur les pratiques agricoles actuelles (Orientation 6). Les bandes riveraines élargies sont peut-être de bonnes solutions à explorer pour la restauration et la compensation. Le RCI a-t-il réellement un impact sur la restauration ? [MRC : Le RCI peut autoriser des types de travaux et cibler des zones propices à la restauration].</p>			
--	--	---	--	--	--

Sensibilisation

Objectifs	Actions	Commentaires	Porteurs potentiels	Partenaires potentiels	Échéancier
<p>Assurer continuellement la mise en oeuvre ainsi que le suivi du PRMHH. (SUITE)</p>	<p>Adapter le SAD afin de concrétiser les objectifs du PRMHH. À titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des niveaux d'intérêt pour la conservation des milieux hydriques et humides; - Intégration des dispositions concernant la protection, l'utilisation durable et la restauration/création; - Définition d'affectations du territoire en cohérence avec les objectifs du PRMHH; - Intégration des changements climatiques. 	<p>[MRC : Refonte du SAD prévue pour 2023]</p>			

<p>Mettre en place un système de valorisation et de partage des actions ou projets réalisés dans le cadre du PRMHH.</p>	<p>Le PELI a déjà un répertoire des producteurs ayant effectué des actions pro environnement. La MRC pourrait y avoir accès. Le fait d'éviter un projet à un endroit pourrait également être mis en avant comme un "bon coup". ALUS peut être bonifié sur le territoire. De nouvelles façons de construire peuvent être valorisées (petits lots résidentiels par exemple). Reformuler l'action pour préciser si on parle de valoriser en termes de mise en avant ou de compensations financières.</p>			
<p>Accompagner les municipalités pour la révision et la mise à jour de leur réglementation en concordance avec les objectifs du PRMHH.</p>	<p>La MRC doit valider que les règlements municipaux seront en concordance avec le PRMHH. Le comité de suivi du PRMHH peut aider à assurer cette concordance. Les normes du PRMHH devront être clairement définies pour garantir la concordance entre les municipalités, notamment pour éviter la confusion chez les propriétaires étant dans plusieurs villes différentes. Reformuler pour éviter les préjugés chez les élus municipaux. Préciser dans les municipalités en ajoutant les "conseils municipaux".</p>			2024

Sensibilisation					
Objectifs	Actions	Commentaires	Porteurs potentiels	Partenaires potentiels	Échéancier

Sensibiliser et accompagner : - 100 % des propriétaires de lots possédant des MHH voués à la conservation. - 100 % des propriétaires de lots possédant des MHH voués à l'usage durable. - 50 % des propriétaires de lots possédant des MHH voués à la restauration.	En collaboration avec les organismes environnementaux, réaliser des démarches auprès des propriétaires ciblés par les milieux à protéger afin de : A) Les sensibiliser sur l'importance de protéger ces milieux. B) Les informer sur les différentes mesures de protection existantes. C) Accompagner ceux désirant protéger les milieux dont ils sont propriétaires.	Tous les propriétaires devraient être informés de L'existence de milieux à protéger sur leur terre. Des étapes très claires et bien ordonnées devront permettre d'informer l'ensemble des propriétaires. Cette démarche prend plusieurs années même si les nouvelles générations d'agriculteurs sont sensibilisées et intéressées à la protection des milieux naturels sur leurs terres ainsi qu'adopter de meilleures pratiques.		AFM UPA Ambioterra ?	
	Réaliser des démarches auprès des propriétaires ciblés par les milieux à utiliser durablement afin de : A) Les sensibiliser sur l'importance d'utiliser durablement ces milieux. B) Les informer sur les différentes mesures et/ou restrictions à respecter.	MAPAQ (question) En quoi actuellement les normes provinciales (REAFIE, RCAMHH, projet de REA) aux municipales (abattage d'arbres) auxquelles elles sont déjà assujetties, ne favorisent-elles pas une utilisation durable? Importance de bien définir ce que l'on veut dire par utilisation durable			
	Réaliser des démarches auprès des propriétaires ciblés par les milieux à restaurer ou à créer afin de : A) Les sensibiliser sur l'importance de restaurer ces milieux. B) Accompagner ceux désirant restaurer les milieux dont ils sont propriétaires.	MAPAQ: (commentaire) plus sensible comme intervention, vigilance dans la stratégie et les justifications			

Qualité et quantité d'eau

Qualité et quantité de l'eau					
Objectifs	Actions	Commentaires	Porteurs potentiels	Partenaires potentiels	Échéancier
Mettre en place un comité regroupant des acteurs locaux et régionaux afin d'encourager la mise aux normes de 100 % de bandes riveraines et assurer leur suivi d'ici 2032.	Mettre en oeuvre un Service régional d'accompagnement et d'inspection des bandes riveraines tant en milieu urbain qu'agricole.				
	En collaboration avec les acteurs du milieu agricole et les municipalités, réaliser une campagne d'information et de communication auprès des propriétaires riverains (ex. guide d'aménagement des bandes riveraines).	<p>bandesriveraines.quebec . Promouvoir cet outil auprès des citoyens. L'UPA a fait un dépliant et le template pour pouvoir l'ajouter dans les échanges avec les agriculteurs.</p> <p>Le respect des bandes riveraines n'est pas encore d'actualité. Il faut du personnel garantissant la normalisation et le respect des bandes riveraines, même si ça doit passer par des constats d'infraction. La sensibilisation n'est pas suffisante. Les élus doivent être sensibilisés davantage que les agriculteurs.</p> <p>L'UPA donne des semences gratuites dans certaines MRC pour certains agriculteurs ayant des bandes riveraines s'étirant au-delà des 3m (valider la condition) dans le cadre du fonds du Ministère des Affaires municipales.</p> <p>Les agriculteurs ne veulent pas d'arbres et arbustes dans les bandes riveraines afin d'avoir accès au cours d'eau et l'entretenir eux-mêmes. Cette action doit donc prendre en compte ces besoins en créant par exemple des points d'entrée afin d'éviter qu'ils fauchent le tout.</p> <p>Les agriculteurs doivent également voir que la MRC fait respecter les règlements (avec les municipalités) pour les convaincre que leurs actions sont utiles.</p> <p>Prendre en compte que les bandes riveraines élargies réduisent les intervalles d'entretien des fossés (Paul Caplet, 12 km de bandes riveraines). Les municipalités pourraient revoir leur fiscalité pour réaliser des économies à long terme. Les entretiens pourraient inclure les restaurations de bandes riveraines.</p> <p>Les bandes riveraines retiennent 30 à 50% des écoulements lors des épisodes de pluie. Les cultures de couverture, intercalaires et haies brise-vent, stoppent ou ralentissent l'érosion efficacement.</p>		UPA Ambioterra ?	

Qualité et quantité de l'eau					
Objectifs	Actions	Commentaires	Porteurs potentiels	Partenaires potentiels	Échéancier
D'ici 2032, dans les zones de recharge et de résurgence des eaux souterraines, maintenir la vocation naturelle de 100 % des milieux humides et hydriques.	Adopter un RCI encadrant la protection, l'utilisation durable, la création et la restauration des MHH.	La restauration ne sera pas directement réalisée par le RCI mais ce sujet sera tout de même pris en compte dans le PRMHH. Les milieux naturels ne sont pas directement pris en compte dans un PRMHH mais, au cas par cas, si la considération d'un milieu naturel peut influencer positivement la protection d'un milieu humide ou hydrique, il pourra être pris en compte dans le PRMHH.			
	Modifier le SAD afin d'y inclure des dispositions encadrant la conservation des MHH et des affectations encadrant les usages dans les zones de recharge et de résurgence.	MAPAQ: je souhaiterais en rediscuter avec la MRC en amont de l'adoption d'un projet de règlement, je ne suis pas certaine que les affectations soient le meilleur moyen (superposition d'affectations) penser plutôt à une carte des zones de recharge et résurgence (un peu comme les bois et corridors métropolitains de la CMM) et y associer un encadrement des usages? attention surtout à la justification-validité des infos, qui devra être en cohérence avec le niveau d'encadrement et les interdictions d'usages, le cas échéant.			
Assurer l'acquisition de connaissances et le suivi de la gestion des eaux de surfaces et souterraines sur le territoire d'ici 2023.	Intégrer les données dans l'analyse du PRMHH.				
	Assurer la concertation pour une saine gestion des eaux .				

Mettre en place des mécanismes d'échange des données entre les acteurs du territoire.				
---	--	--	--	--

Biodiversité					
Objectifs	Actions	Commentaires	Porteurs potentiels	Partenaires potentiels	Échéancier
Accompagner les propriétaires et les municipalités pour passer de 0,6 % (4,83 km²) d'aires protégées représentant l'ensemble des types de milieux humides et hydriques de la MRC, à 2 % (11,26 km² soit un ajout de 6,44 km²) d'ici 2032.	Créer et/ou adhérer à des fonds pour soutenir les municipalités dans les projets d'acquisition de terrains pour la protection.				
	En collaboration avec les organismes environnementaux, réaliser des démarches auprès des propriétaires ciblés par les milieux à protéger afin de : A) Les sensibiliser sur l'importance de protéger ces milieux. B) Les informer sur les différentes mesures de protection existantes. C) Accompagner ceux désirant protéger les milieux dont ils sont propriétaires.				
	Encourager et collaborer avec les municipalités ainsi que les organismes environnementaux locaux pour l'augmentation de la proportion d'aires protégées.				
	Analyser la possibilité de mettre en place des allègements fonciers pour les propriétaires de milieux humides et hydriques légalement protégés.				
	Mettre en place des mécanismes financiers permettant de faciliter la mise en oeuvre de projets visant à l'amélioration, au maintien et à la mise en valeur des milieux humides et hydriques.				
	Analyser la possibilité de donner des droits de préséance aux organismes environnementaux sur l'achat de lots de milieux humides et hydriques ciblés pour la protection.		Mapaq: bonne idée!		
Maintenir la connectivité dans les corridors écologiques identifiés sur le territoire de la MRC en collaboration avec les propriétaires privés et	Collaborer à au moins 10 projets visant le maintien ou la restauration des corridors écologiques (terrestres et hydriques).				

agriculteurs d'ici 2032.	Identifier et inventorier les problèmes liés à la connectivité hydrologique.				
	Etablir un canal de communication avec les MRC voisines afin de prendre en compte la connectivité dans la planification.				

Agriculture et pratiques durables					
Objectifs	Actions	Commentaires	Porteurs potentiels	Partenaires potentiels	Échéancier
Favoriser la concertation régionale des acteurs du milieu agricole pour une agriculture durable et résiliente aux changements climatiques.	Créer et coordonner une table de concertation régionale des acteurs du milieu agricole.	MAPAQ: on peut faire partie des partenaires potentiels des actions ici-bas. Beaucoup d'activités-projets sont déjà en cours (PAR du PAD, caravane santé des sols et irrigation)			
	Développer ou collaborer à des projets collectifs pour l'application de pratiques agroenvironnementales.				
	Organiser des rencontres de vulgarisation au sujet des services écologiques rendus par les écosystèmes favorisant la santé des sols (cultures de couvertures et intercalaires, semis directs, haies brise-vent etc.).				
	Regrouper, diffuser et, au besoin, bonifier les outils de communication favorisant les pratiques agroenvironnementales.				

Mettre en place un système de reconnaissance des bonnes pratiques agroenvironnementales.				
Outiller les conseillers agricoles afin de faciliter leur accompagnement des producteurs pour la mise en place de pratiques agro-environnementales adaptées au contexte de changements climatiques.				
Adapter les normes relatives aux contraintes d'utilisation du sol dans un contexte de changements climatiques (ex. zones inondables, zones de glissement de terrain, etc.).				

Agriculture et pratiques durables

Objectifs	Actions	Commentaires	Porteurs potentiels	Partenaires potentiels	Échéancier
<p>Assurer le suivi des espèces animales et végétales exotiques envahissantes dans les cours d'eau agricoles en vue d'y exercer des activités durables, d'ici 2028.</p>	<p>Documenter l'envahissement des EEE sur le territoire de la MRC (espèces présentes ou susceptibles d'être introduites, sources de propagation, les meilleures méthodes d'éradication, etc.) et prioriser les secteurs d'intervention.</p>				
	<p>Outils les municipalités pour le transfert d'information sur les EEE auprès des propriétaires ainsi que pour la formation des inspecteurs municipaux.</p>				
	<p>En collaboration avec les organisations pertinentes (CQEEE, MTQ, Santé publique, etc.), élaborer un plan d'action régional pour la lutte aux EEE.</p>				
	<p>Appuyer au moins 10 projets de contrôle des EEE.</p>				

Augmenter la capacité d'infiltration et de rétention des sols dans le nord de la MRC, d'ici 2032.	S'outiller d'un cadre de gestion des eaux et du drainage en milieu urbain, agricole et forestier.				
	Avec les municipalités, mettre en place des mécanismes de gestion des eaux de ruissellement et des eaux pluviales en milieu urbain, agricole et forestier.	Manque de temps. À discuter lors de la prochaine rencontre.			
	Encourager et appuyer la réalisation de projets de déminéralisation et de verdissement dans les zones potentielles en milieu urbain (ex. cours d'école, stationnements, etc.).				

Paysage					
Objectifs	Actions	Commentaires	Porteurs potentiels	Partenaires potentiels	Échéancier
Assurer une utilisation durable de 100% des milieux humides et hydriques à proximité de lieux à vocation récréotouristique (fréquentés par la population, incluant les pistes cyclables)	Intégrer la notion de paysage aux outils d'aménagement du territoire à l'échelle régionale et locale.				
Adapter l'aménagement du territoire en zones urbaines pour l'ensemble des municipalités dans le but de limiter la destruction des MHH, limiter les effets des changements climatiques et améliorer la qualité de vie de la population	Modifier le SAD pour favoriser la densification de l'occupation du sol en périmètre urbain tout en y préservant les milieux hydriques et humides via le réaménagement et la requalification des terrains vacants ou sous-utilisés.				
	Inciter les municipalités à revoir les dispositions pour la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces hydriques et humides afin de préserver ou acquérir des milieux hydriques et humides lors des demandes de permis de lotissement.				
	Encourager les municipalités à adopter des projets de développement qui tiennent compte des caractéristiques naturelles.				
	Accompagner les municipalités et les promoteurs pour la mise en place de pratiques favorisant le maintien des milieux hydriques et humides dans le cadre des nouveaux développements.				

D'ici 2030, augmenter l'accès public et sécuritaire aux milieux hydriques et humides en respectant leur capacité de support.	Documenter les accès publics aux milieux hydriques et humides sur le territoire ainsi que les terrains potentiels à re-qualifier ou re-développer pour permettre l'accès.				
	Acquérir des terrains privés faisant office de points d'accès et/ou formaliser des ententes avec des propriétaires privés.				

Plan régional des milieux humides et hydriques Comité technique n°5

3 novembre 2022 | de 13h30 h à 14h30

Compte-rendu

Table des matières

Introduction	1
Retours sur le Plan déposé	1
Approches et actions permettant l'adhésion au PRMHH	3
Prochaines étapes	3
Liste des participant·es	4

Introduction

Le 3 novembre 2022, le comité technique formé dans le cadre de l'élaboration du PRMHH s'est rassemblé pour une dernière fois afin de discuter de la version publique déposée sur le site internet de la MRC (cliquez ICI pour y accéder). L'objectif de la rencontre était donc de recueillir les commentaires des participant-es afin d'effectuer les dernières modifications au PRMHH avant son adoption.

Retour sur le Plan déposé

Le PRMHH satisfait les attentes des membres du comité. Les questions suivantes ont été soulevées :

- 90% des milieux humides sont prévus à la protection intégrale, ce qui va causer des réticences auprès des agriculteurs. Comment cette tendance va être mise en œuvre dans le RCI ?
 - o La majorité des milieux restants ne représentent pas des milieux propices au développement. L'effort sera davantage dans la qualité du plan d'action.
- Il serait important d'illustrer les critères qui ont permis d'établir cette proportion de 90% de milieux humides à protéger.
- Le MAPAQ aurait besoin des shapefiles des cartes 24, 25 et 26 afin de raffiner son analyse du dossier avant son adoption, idéalement.
- Le MAPAQ estime qu'il n'est pas équitable de faire les analyses pour le développement urbain sans le faire pour le milieu agricole. Le PRMHH ne semble pas appuyer le développement de la culture maraîchère. Avec ce plan, les restaurations sont privilégiées sur les terres noires et toujours en milieu agricole de manière générale.
 - o Le PRMHH n'est pas destiné à gérer le développement agricole. Son objectif est de dresser un portrait et un diagnostic sur les milieux humides et hydriques sur l'ensemble du territoire afin de répondre à la demande du MELCC d'établir un plan de conservation sur ces milieux. Des données liées au milieu agricole sont prises en compte, comme les zones de résurgence des eaux souterraines, les données de l'IRDA sur le drainage des sols couplées avec les bassins versants dégradés ainsi que les projets potentiels renseignés lors des divers comités, rencontres avec les municipalités et la MRC. Les agriculteurs-trices ont été contacté-es pour participer à l'élaboration du PRMHH. Les projets qui ont été ou qui seront partagés pourraient prendre l'ascendant sur les milieux ciblés au PRMHH selon les opportunités qui se présenteront lors de la mise en œuvre du PRMHH tant que les services écologiques perdus sont retrouvés et que l'équilibre du « zéro perte nette » est ciblé.
- Est-ce que les producteurs maraîchers de la rivière Norton sont informés des projets ciblés dans leur territoire ?
 - o Les zones ciblées (carte 26) sont des zones conseillées. D'autres projets pourront proposer d'autres solutions lors de la mise en œuvre du PRMHH.
- Est-ce que les bandes tampons sont à ajouter autour des milieux humides ?
 - o Non la délimitation des milieux humides est leur forme directe, les zones tampons ne sont pas incluses.
- Est-ce qu'un-e citoyen-ne peut faire une caractérisation officielle pour réaliser un projet malgré les statuts de conservation ?
 - o Dans tous les cas, que le milieu soit protégé ou non, toute demande de CA auprès du MELCC sur un milieu naturel doit être accompagnée d'une caractérisation de l'habitat, réalisée par un-e biologiste compétent-e. Donc oui, un-e citoyen-ne peut tout de même conserver une possibilité d'action sur un milieu protégé, mais la décision revient au MELCC.

- On dirait qu'il n'y a pas beaucoup de plantes exotiques envahissantes selon la carte, alors qu'il y en a beaucoup (Alliaire, anthriscus des bois, phragmites, nerprun etc.). Il faudrait expliquer le manquement des données dans la MRC.
- On sait que beaucoup de terres noires vont être développées ou au moins que les propriétaires le désirent déjà aujourd'hui, notamment dans le coin de Saint-Patrice-de-Sherrington.
 - o La mise en œuvre du PRMHH permettra de sensibiliser les agriculteurs·trices afin d'orienter les projets en concertation avec eux. L'adhésion ne sera pas facile mais ce travail sera important afin de respecter le « zéro perte nette » du PRMHH.
- C'est la première fois à la MRC qu'on discute de conservation donc il faut se donner la chance au projet car les tourbières sont extrêmement importantes, en termes de capture du CO2 et de la biodiversité. Leur conservation est indispensable. Les tourbières prennent 5 000 à 10 000 ans pour se former, comment les restaurer alors dans le cadre des PRMHH ? Il faut avant tout les protéger.
- Dans les utilisations durables, on parle de mise en valeur durable mais on en parle aussi dans protection. Qu'en est-il alors ?
 - o Chaque milieu est unique, certaines pratiques durables dans un ne l'est pas dans l'autre. Ce qu'on veut dire ici c'est que c'est l'impact qui va déterminer si on parle de protection ou de mise en valeur durable.
- Comment les maraichers vont être impliqués dans la démarche. Est-ce que la MRC ou le CREM ont tendu la main aux représentants ?
 - o Ils ont été invités, se sont parfois présentés, notamment à la consultation publique et à 1 atelier. Pour ceux qui ont accepté de se présenter aux rencontres, leurs avis ont été pris en compte. Les agriculteurs qui se sont exprimés lors de la consultation publique sont très au courant que les milieux doivent être protégés pour pallier aux problèmes d'eau. Il y a donc des peurs mais aussi beaucoup d'enthousiasme et ils sont satisfaits qu'on s'intéresse à eux.

Approches et actions permettant l'adhésion au PRMHH

- Il faudra rappeler et expliquer en détails à quel point les milieux humides sont importants pour la gestion de l'eau.
- Pour les agriculteurs, il faudra mettre en avant que les milieux urbains ne sont pas favorisés à leurs dépens car ils considèrent actuellement qu'il y a une injustice.
- Travailler sur l'élargissement des bandes riveraines sera beaucoup plus réaliste que sur les projets de compensation sur terres noires.
- Les agriculteurs mais aussi les clubs conseils et les agronomes doivent être inclus, ensemble ou séparés, dans des ateliers de co-création et non seulement de concertation. Ils aiment se sentir impliqués concrètement et les agronomes manquent de connaissances pour sensibiliser leurs clients.

Prochaines étapes

- Le PRMHH actuel va être bonifié selon les commentaires des invité.es.

- La MRC prévoit envoyer le PRMHH aux élus le 18 novembre pour qu'il soit adopté par le conseil le 23 novembre.
- Le RCI devrait être publié d'ici décembre 2023.

Liste des participant·es

Francis Doyon

Coordonnateur à l'aménagement
MRC des Jardins-de-Napierville

Marie-Pierre Maurice

Coordonnatrice de projets
PleineTerre

Éric Déziel

Coordonnateur gestion des cours
d'eau et géomatique
MRC des Jardins-de-Napierville

Ariane Cyr

Coordonnatrice du PDE
SCABRIC

Vincent Lazure

Technicien en aménagement
MRC des Jardins-de-Napierville

Katherine Monette

Coordonnatrice de projets en milieux
naturels
CRE Montérégie

Isabelle Matteau

Coordonnatrice de projets
CLD Jardins-de-Napierville

Andréanne Paris

Directrice générale
CRE Montérégie

Claudine Lajeunesse

Directrice générale
AFM

Julie Baylet

Chargée de projets en milieux naturels
CRE Montérégie

Melissa Normandin

Conseillère en aménagement et
développement rural
MAPAQ

Stéphane Gingras

Agent de la préservation de la
biodiversité
Ambioterra

Plan régional des milieux humides et hydriques Comité consultatif n°1

23 février 2022 | de 13h00 h à 16h00

Compte-rendu

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1 PRÉSENTATION

1 PÉRIODE D'ÉCHANGES

Erreur ! Signet non défini. ATELIERS EN SOUS-GROUPES

3 Orientation 1 | Qualité et quantité d'eau

3 Orientation 2 | Biodiversité

4 Orientation 3 | Agriculture et pratiques durables

5 LISTE DES PARTICIPANT(E)S

7

INTRODUCTION

Le 23 février 2022, la MRC des Jardins-de-Napierville, en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, a organisé la première rencontre du comité consultatif, dans le cadre de l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).

Cette rencontre aura permis aux participant-e-s de suivre l'avancement du PRMHH (portrait du territoire, diagnostic des milieux humides et hydriques) ainsi que d'amorcer une réflexion sur les objectifs de conservation proposés et les actions envisageables pour les atteindre durant les 10 prochaines années.

PRÉSENTATION

En cliquant sur le lien ci-contre, vous accéderez à la présentation donnée lors de cette rencontre.

Cette présentation présente le portrait du territoire ainsi que le diagnostic des milieux humides et hydriques.



The thumbnail shows a presentation slide with the following content:

- Logos for CRE MONTÉRÉGIE and MRC Jardins-de-Napierville.
- A landscape photograph of a rural area.
- Title: **Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC des Jardins-de-Napierville**
- Subtitle: **Rencontre 1 du comité consultatif**
- Date: **23 février 2022**
- Organization: **Conseil régional de l'environnement de la Montérégie**

[**TÉLÉCHARGER LA PRÉSENTATION \(PDF\)**](#)

PÉRIODE D'ÉCHANGES

- **97% du territoire est zoné agricole, les 3% restants sont les périmètres urbains ? Qu'en est-il alors des maisons isolées en territoire agricole ?**
 - Les résidences en milieu agricole sont tout de même en zone agricole
 - Les usages sont parfois légèrement différents malgré que la zone concernée soit en zone agricole.
 - Ce pourcentage ne prend pas en compte la superficie des routes mais illustre simplement le zonage officiel.
- **La MRC serait en déficit de 35 ha de milieux industriels, mais la présentation conclut que les espaces sont suffisants :**
 - Ce qu'il faut comprendre ici est qu'une partie des municipalités seulement va manquer d'espace pour le développement.
- **La présentation présente une cartographie incomplète des zones de recharge et de résurgence des eaux souterraines :**
 - Les résultats de la zone actuelle manquante devraient être disponibles vers l'automne 2022.
- **40% des cours d'eau n'ont pas de bandes riveraines végétalisées. Qu'est-ce que cela signifie ?**
 - Cette valeur approximative donne un ordre de grandeur sur la proportion de bandes riveraines règlementaires mais pas au niveau légal. On obtient ici une valeur renseignant sur l'ampleur du territoire à considérer pour réaliser des objectifs liés à la normalisation et à la bonification des bandes riveraines.

ATELIER EN SOUS-GROUPES

Orientation 1 | Qualité et quantité d'eau

Objectifs de conservation	Commentaires des participants
<p>1. Faire le suivi de la gestion des eaux de surface et souterraines sur le territoire d'ici 2023.</p>	<p>La MRC doit connaître les études de pompage des eaux souterraines sur son territoire.</p> <p>Le registre d'irrigation du MELCC devrait être partagé au public.</p> <p>"Faire le suivi" devrait être reformulé en "Faire l'acquisition" puisque l'information ne recouvre pas tout le territoire.</p> <p>La gestion de l'eau est en majeure partie faite par les OBV donc il faut s'arrimer avec les PDE de la SCABRIC et du COVABAR.</p> <p>Le partage des études devrait être fait entre les producteurs sur le territoire mais aussi des voisins autour de la frontière de la MRC.</p> <p>Davantage de concertation serait bénéfique pour cet objectif.</p> <p>La municipalité de St-Rémi a un projet d'utilisation de l'eau qui pourrait être utile.</p>
<p>2. Dans les zones de recharge et de résurgence, protéger, utiliser de façon durable et/ou restaurer 100 % des milieux humides d'ici 2026.</p>	<p>La cible de 100% est peut-être trop ambitieuse et inatteignable pour la protection. La cloche de verre est peut-être trop restrictive dans cette MRC.</p> <p>Une étude cartographiant les zones de recharge à Saint-Michel a été faite et devrait être connue par la MRC.</p> <p>Il faut évaluer le potentiel de compensation en zone de recharge pour favoriser l'infiltration de l'eau.</p> <p>Cette cible de 100% fait que cet objectif est un doublon des sites de sélection.</p>
<p>3. Mettre en place un comité regroupant des acteurs locaux et régionaux afin d'encourager la mise aux normes de 100 % de bandes riveraines et assurer leur suivi d'ici 2032.</p>	<p>Les 100% sont difficiles à atteindre malgré que cette cible soit une obligation légale depuis des années (LQE). Des financements pourraient encourager la mise aux normes.</p> <p>Les programmes Prime-Vert et ALUS Montérégie sont des programmes intéressants, mais peut-on les appliquer dans la MRC et comment ? Penser à créer des programmes durables sur le long terme !</p> <p>Les programmes actuels concernent souvent des bandes riveraines plus larges que les 3m règlementaires donc ils demeurent inaccessibles aux agriculteurs qui ne sont pas encore aux normes des 3m.</p> <p>Lié à l'objectif 1 de l'Orientation 3.</p> <p>L'UPA travaille sur le sujet depuis plus d'1 an. Globalement, il faudrait mettre en valeur leurs bons coups.</p>

Orientation 2 | Biodiversité

Objectifs de conservation	Commentaires des participants
<p>1. Accompagner les propriétaires et les municipalités pour passer de 0,6 % (4,83 km2) d'aires protégées représentant l'ensemble des types de milieux humides et hydriques de la MRC, à 2 % (11,26 km2 soit un ajout de 6,44 km2) d'ici 2032.</p>	<p>L'aspect légal est difficile à accepter pour les propriétaires. La démarche est trop complexe, voire impossible si on n'a pas recours à la conservation volontaire (basée sur l'honneur). Il y a donc un besoin important de sensibilisation auprès des propriétaires.</p> <p>Si on parle d'un statut légal, on triple le pourcentage et il faut de prime abord savoir combien de propriétaires sont à convaincre.</p> <p>Y a-t-il des achats prévus par les municipalités ? par CNC ? Cette information est importante pour fixer une cible atteignable/plus réaliste.</p> <p>Reformuler l'objectif pour parler davantage de "débuter les démarches" plutôt que d'atteindre cette cible en 2032.</p> <p>Est-il possible de ne pas chiffrer cette augmentation ? Cela serait-il accepté par le gouvernement ?</p>
<p>2. D'ici 2032, acquérir des connaissances visant à : A) Soutenir la validation des milieux humides et hydriques à protéger couvrant 2 % du territoire. B) Documenter 50 % des milieux humides et hydriques ciblés pour la restauration.</p>	<p>Travailler en partenariat - accompagnement pour documenter et valider les milieux humides.</p> <p>Le point A est à moduler selon l'objectif précédent</p> <p>La validation terrain est obligatoire pour effectuer des actions. Ce n'est donc pas vraiment un objectif mais un moyen d'action pour atteindre d'autres objectifs.</p> <p>Expliquer pourquoi les projets d'acquisition sont séparés selon les objectifs au lieu d'en faire un dédié.</p>
<p>3. Augmenter la connectivité dans les corridors écologiques identifiés sur le territoire de la MRC en collaboration avec les propriétaires privés et agriculteurs d'ici 2032.</p>	<p>Cela peut être réalisable mais nécessite que les propriétaires et agriculteurs soient d'accord. Pour qu'ils soient d'accord il faudra que leurs efforts soient récompensés financièrement (rétributions, exemptions ou financements)</p> <p>NAQ a fait des cartes de connectivité, en collaboration avec l'UPA. On pourrait donc partir de ces données.</p> <p>Reformuler "augmenter" par "sensibiliser les agriculteurs sur" ou "maintenir"</p>

Orientation 3 | Agriculture et pratiques durables

Objectifs de conservation	Commentaires des participants
<p>1. Offrir l'opportunité de créer des échanges entre la MRC et les acteurs de l'agriculture en vue d'identifier les stratégies d'aménagement en réponse aux enjeux du territoire d'ici 2023.</p>	<p>Encourager les producteurs aux cultures de couvertures et à l'intégration de la biomasse dans les sols.</p> <p>S'inspirer des objectifs du plan d'agriculture durable du MAPAQ.</p> <p>Bon objectif. Il est important d'assurer un suivi et d'offrir l'opportunité de cibler les enjeux et solutions de façon régulière. D'autant que les milieux humides sont en milieu agricole, d'où l'importance de sensibiliser les agriculteurs.</p> <p>Les milieux forestiers ne sont pas directement visés, mais ils possèdent des milieux humides en milieu forestiers donc il faut tenir compte de tous ces acteurs forestiers.</p> <p>Beaucoup d'appréhension au sujet des milieux humides et de leur utilisation vis-à-vis de la protection. Maintenir cette communication continue est donc primordiale envers tous les citoyens de la MRC.</p> <p>Les agronomes de clubs ont un lien important avec cet objectif. Il faudrait faire le lien entre eux, les agronomes privés et d'industries pour rejoindre les producteurs agricoles (autant les leaders que les moins informés). Privilégier les canaux déjà existants ? (projet CM2 entre autres).</p> <p>L'UPA devrait être rejointe également.</p>
<p>2. Assurer le suivi des espèces animales et végétales exotiques envahissantes dans les cours d'eau agricoles en vue d'y exercer des activités durables, d'ici 2028.</p>	<p>Quand les bandes riveraines sont boisées, il n'y a pas de roseau commun (phragmites). Privilégier le reboisement des bandes riveraines pourrait donc aider à éviter les entretiens.</p> <p>Reformuler l'objectif pour cibler explicitement les bandes riveraines afin qu'elles tendent vers des bandes riveraines boisées. Ne faire que le suivi des EEE n'apporte pas de plus-value.</p> <p>Considérer les EEE davantage dans les milieux humides pour la biodiversité.</p> <p>Le plan doit tenir compte de l'évolution continue de ces populations pour éviter leur propagation.</p> <p>Il y a un travail important à faire pour soutenir les agriculteurs dans la mise aux normes des bandes riveraines de par le fait qu'elles représentent à leurs yeux un coût important. Il y a donc besoin d'un soutien financier pour qu'elles soient viables à long terme.</p>

Orientation 3 | Agriculture et pratiques durables (Suite)

Objectifs de conservation	Commentaires des participants
<p>3. Augmenter la capacité d'infiltration et de rétention des sols dans le nord de la MRC, d'ici 2032.</p>	<p>Identifier les endroits où des milieux humides peuvent être créés et voir avec les acteurs du milieu pour réfléchir à cette problématique de manière collective.</p> <p>Penser à davantage préciser l'objectif ou cibler des stratégies détaillées permettant une compréhension générale.</p> <p>Donner une cible plus précise, avec superficie, pour cibler des projets de protection ou de restauration.</p> <p>Le 10% de milieux humides pourrait être une bonne cible à atteindre.</p> <p>Les jardins de pluie (OBV Yamaska) peuvent augmenter la capacité d'infiltration dans les nouveaux développements.</p> <p>Coupler cet objectif, et le commentaire précédent, avec les municipalités prévoyant un déficit d'espace pour le développement.</p>
<p>4. Assurer une agriculture viable dans un contexte de changements climatiques</p>	<p>Enjeu prioritaire : De plus en plus de pompages sont effectués dans les eaux souterraines (qualité de l'eau).</p>

FIN DE LA RENCONTRE

LISTE DES PARTICIPANT(E)S

Claudine Lajeunesse

Directrice générale
Agence forestière de la Montérégie

Jean-Bernard Van Winden

Ferme Hotte & Van Winden
Association des producteurs maraîchers du Québec

Julie Baylet

Agente de projets en milieux naturels
CRE Montérégie

Anne-Laure Carat

Agente de projets en milieux naturels
CRE Montérégie

Katherine Monette

Chargée de projets en milieux naturels
CRE Montérégie

Andréanne Paris

Directrice générale
CRE Montérégie

Mélanie Poirier

Conseillère en agroenvironnement
MAPAQ

Olivier Lisso-Gougeon

Conseiller en aménagement du territoire
MRC de Beauharnois-Salaberry

Yves Boyer

Préfet de la MRC et Maire de Saint-Patrice-de-Sherrington
MRC des Jardins-de-Napierville

Éric Déziel

Coordonnateur gestion des cours d'eau et géomatique
MRC des Jardins-de-Napierville

Francis Doyon

Coordonnateur à l'aménagement
MRC des Jardins-de-Napierville

Rémi Raymond

Directeur général
MRC des Jardins-de-Napierville

Noémie Fortin

Chargée de projet en aménagement
MRC du Haut-St-Laurent

Pierre Laprise

Chargé de projet, cours d'eau
MRC du Roussillon

Isabelle Matteau

Coordonnatrice de projets
PELI

Marie-Pierre Maurice

Coordonnatrice de projets
Pleine Terre

Jean-Claude Guérin

Président
Syndicat local de l'UPA des Jardins-de-Napierville

Alicia Patry

Conseillère syndicale à l'aménagement
UPA Montérégie

Plan régional des milieux humides et hydriques Comité consultatif n°2

9 juin 2022 | de 13h30 à 16h00

Compte-rendu

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
PRÉSENTATION	1
PÉRIODE D'ÉCHANGES et de QUESTIONS	2
RESULTATS EN SOUS-GROUPES	3
CONCLUSION ET PROCHAINES ETAPES	20
LISTE DES PARTICIPANT(E)S	21

INTRODUCTION

Le 9 juin 2022, la **MRC des Jardins-de-Napierville**, en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, a organisé la seconde et dernière rencontre du comité consultatif, dans le cadre de l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).

Cette rencontre a permis aux participant·e·s de suivre l'avancement du PRMHH (engagements de conservation) et de commenter et bonifier les pistes d'actions proposées pour l'atteinte des objectifs de conservation.

PRÉSENTATION

En cliquant sur le lien ci-contre, vous accéderez à la présentation donnée lors de cette rencontre.

Cette présentation présente notamment les engagements de conservation, un bilan de la consultation publique et quelques objectifs et pistes d'action.



The thumbnail shows a presentation slide with the following text:

- Logo of CRE MONTÉRÉGIE
- Image of a wetland landscape
- Comité consultatif n°2**
- Engagements de conservation et pistes d'action**
- Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC des Jardins-de-Napierville
- 9 juin 2022
- Conseil régional de l'environnement de la Montérégie

[**TÉLÉCHARGER LA PRÉSENTATION \(PDF\)**](#)

PÉRIODE D'ÉCHANGES et de QUESTIONS

- **Est-ce que les préoccupations dans le sondage de la consultation publique diffèrent de celles abordées lors de la rencontre en présentiel ? Le rapport de consultation inclut-il le tout et sera-t-il disponible ?**

Les préoccupations se recoupaient, notamment celles de connaître et comprendre la mise en œuvre et la suite du PRMH. Oui, le rapport de consultation englobe les résultats du sondage et les apports de la rencontre en présentiel.

- **Quelle est la différence entre un usage durable ainsi qu'une protection avec usage durable?**

Usage durable : certaines activités et exploitations à plus grand impact sont permises en respect de la capacité du milieu.

Protection avec usage durable : milieu protégé, mais avec possibilité d'y faire certaines activités récréatives de faible impact (mise en valeur, sentiers, pistes cyclables).

Dans la MRC des JdeN, plusieurs MHH sont retrouvés dans les réserves de développement des municipalités, la stratégie de protection est préconisée par rapport aux autres stratégies afin d'assurer l'atteinte du zéro perte nette.

- **Les MHH en zones projetées de développement sont-ils en zone agricole ?**

Non, ils sont en périmètre urbain.

- **Les surfaces de MHH susceptibles d'être en conflit avec un développement projeté semblent importantes.**

Dans l'analyse des superficies de MHH anticipées d'être perdues, on considère l'ensemble du complexe de MHH même si seule une partie est réellement à risque d'être détruite. Ceci est par principe de précaution puisqu'il est possible qu'il y ait des impacts négatifs ressentis sur l'ensemble du milieu en terme de perte de fonctions écologiques.

- **« Si un MHH est détruit, il doit être compensé ». Est-ce à superficie égale absolument ? Doit-on prévoir le double ou le triple de superficies pour atteindre les services écologiques perdus ?**

Ça va dépendre du MELCC et de ses critères d'analyse ainsi que des types de services perdus. C'est difficile à prévoir et à chiffrer. Il est donc prioritaire de faire une analyse plus fine des potentiels réels de compensation sur le terrain pour être sûr de respecter le zéro perte nette.

- Enjeu de conflit entre le développement urbain et la compensation qui se fera en milieu agricole.
- Les coûts alloués à la compensation ne seront pas suffisants pour la restauration/création qui coûtera très cher.
- Une meilleure stratégie demeure la densification urbaine avant l'expansion du développement urbain.

-
- Le comité consultatif apprécie beaucoup qu'une orientation du plan d'action touche entièrement au milieu agricole en favorisant des bonnes pratiques ainsi que l'implication des producteurs.

RESULTATS EN SOUS-GROUPES

L'atelier s'est déroulé en deux sous-groupes et a permis aux participant.es de commenter et bonifier les actions proposées ainsi que de proposer des porteurs et des partenaires de projets.

Les apports et commentaires des participant (es) sont compilés dans les tableaux à la suite.

Orientation 1 : Qualité et quantité de l'eau Augmenter la disponibilité et la qualité de l'eau					
Objectifs	Actions	Commentaires	Porteurs potentiels	Partenaires potentiels	Échéancier
1-1- Mettre en place un comité regroupant des acteurs locaux et régionaux afin d'encourager la mise aux normes de 100 % de bandes riveraines et d'assurer leur suivi d'ici 2032.	Mettre en œuvre un service régional d'accompagnement et d'inspection des bandes riveraines tant en milieu urbain qu'agricole.	Avec la refonte de la Loi sur la qualité de l'environnement, les bandes riveraines tombent sur la juridiction du ministère. L'UPA travaille dessus sur le terrain en sensibilisation		SCABRIC, UPA	
	Réaliser une campagne d'information et de communication auprès des propriétaires riverains (ex. guide d'aménagement des bandes riveraines).	Mise en place de kiosques lors des évènements	Municipalités	UPA Ambioterra ? SCABRIC	
		Quelles démarches de relance et rappel (lettres de non-conformité) ont déjà été faites par la MRC ?	Municipalités		
1-2- D'ici 2032, dans les zones de recharge et de résurgence des eaux souterraines, maintenir la vocation naturelle de 100 % des milieux humides et hydriques.	Adopter un RCI encadrant la conservation des MHH.	Qu'est-ce qu'on entend par « maintenir la vocation naturelle »? Est-ce qu'une utilisation durable pourra être faite à ces endroits?			
	Modifier le SAD afin d'y inclure des dispositions encadrant la conservation des MHH dans les zones de recharge et de résurgence.	Les limites des zones de recharge sont-elles suffisamment précises? Il est probablement pertinent d'attendre les résultats de la nouvelle étude du PACES avant de faire le RCI. C'est la suite logique.	MRC		
		Est-ce que maintenir la vocation naturelle des milieux hydriques implique de ne plus effectuer de travaux dans le cours d'eau et en rives?			
		Est-ce que le RCI est obligatoire dans le PRMHH ?			
	Sensibiliser à la présence de ces zones				

1-3- Assurer l'acquisition de connaissances et le suivi de la gestion des eaux de surfaces et souterraines sur le territoire d'ici 2023.	Intégrer les données dans l'analyse du PRMHH.				
	Mettre en place des mécanismes d'échange des données entre les acteurs du territoire.	Assurer le transfert des données avec les MRC voisines particulièrement en bordure. Attention à éviter d'ajouter une lourdeur administrative pour les producteurs. Réfléchir et mettre en place un mécanisme.		MELCC	
	Rendre disponibles aux citoyens les connaissances acquises sur la disponibilité des eaux de surface et souterraines.				

Orientation 2 : Biodiversité Maintenir et améliorer l'intégrité des milieux humides et hydriques pour favoriser la biodiversité

Objectifs	Actions	Commentaires	Porteurs potentiels	Partenaires potentiels	Échéancier
2-1- D'ici 2032, acquérir des connaissances visant à :	Appuyer ou réaliser des démarches visant à valider l'intégrité des milieux hydriques et humides à protéger.	Pertinent	Municipalités ? MRC ?	GEOMONT ? SCABRIC ? Ambioterra ?	

A) Valider les milieux humides et hydriques à protéger.	Appuyer ou réaliser des démarches visant à acquérir de l'information sur les espèces à statut précaire.	Peu de données actuellement. Utiliser Sentinelle. Éventuellement fusionner et à intégrer dans la première action		SCABRIC	
B) Documenter 50 % des milieux hydriques et humides ciblés pour la restauration.	Appuyer ou réaliser des démarches visant à valider l'intégrité et prioriser les secteurs de restauration.	<i>Est-ce que les secteurs ciblés pour la restauration sont ceux de faible intégrité mais qui peuvent soutenir une grande biodiversité?</i>			
C) Documenter un minimum de 100 ha de zones potentielles de compensation.	Documenter les zones inondables et caractériser l'espace de liberté des cours d'eau pour identifier et prioriser des secteurs à restaurer	<i>Il me semble qu'une nouvelle cartographie des zones inondables est à venir (MELCC, info-crue?)</i>			
		<i>Concernant le point C, la superficie visée de 100 ha comme zone potentielle de conservation est immense. En visant une protection et une utilisation durable des MHH en place, pourquoi envisager autant de superficies à compenser?</i>			
		Élaboration d'une liste de critères pour prioriser les zones potentielles de compensation en particulier les zones de restauration			
		La surface de 100 ha représente beaucoup - il sera peut-être préférable de ne pas inscrire de surface ? Ou alors y aller par étapes selon les projets qui seront acceptés ou non			
2-2- Accompagner les propriétaires et les municipalités pour passer de 0,6 % (4,83 km²) d'aires protégées représentant l'ensemble des types de milieux humides et hydriques de la MRC, à 2 % (11,26 km² soit un ajout de 6,44 km²) d'ici 2032.	Créer et/ou adhérer à des fonds pour supporter les municipalités dans les projets d'acquisition de terrains pour la protection.	C'est audacieux			
	Réaliser des démarches auprès des propriétaires ciblés par les milieux à protéger afin de : A) Les informer sur la présence de ces milieux sur leur terrain et les sensibiliser à l'importance de leur protection. B) Les informer sur les différentes				

	mesures de protection existantes. C) Accompagner ceux désirant protéger les milieux dont ils sont propriétaires.				
	Analyser la possibilité de mettre en place des allègements fonciers pour les propriétaires de milieux humides et hydriques légalement protégés.				
	Mettre en place des mécanismes financiers permettant de faciliter la mise en œuvre de projets visant au maintien, à la mise en valeur et à l'amélioration des milieux humides et hydriques.				
	Analyser la possibilité de mettre en place un mécanisme visant à informer les organismes environnementaux lors de la mise en vente de lots de milieux naturels ciblés pour la protection.	Est-ce réellement un enjeu sur le territoire? Y a-t-il beaucoup de lots où la totalité de la superficie est en MHH? Si non, par exemple que le reste du lot est cultivé, les organismes environnementaux ne devraient pas avoir préséance pour l'achat. Si la totalité du lot est bel et bien en MHH, y a-t-il vraiment beaucoup d'autres acheteurs qui sont intéressés et dont leur objectif n'est pas d'assurer la conservation des superficies?			
2-3- Maintenir la connectivité dans les corridors écologiques identifiés sur le territoire de la MRC en collaboration avec les acteurs régionaux.	Collaborer à au moins 10 projets visant le maintien ou la restauration des corridors écologiques (terrestres et hydriques).	C'est intéressant de le mesurer en nombre de projets car même les petits projets sont importants, proposer aussi des indicateurs de surface ou de pourcentage	Géomont		

	Identifier et inventorier les problèmes à la connectivité hydrologique.	Idée intéressante mais ces informations ne sont pas faciles à obtenir - réaliser des cartes	Géomont	CNC	
	Créer des espaces de collaboration et de concertation avec les MRC voisines afin d'arrimer les réglementations et stratégies de chacune et assurer la connectivité écologique et l'aménagement cohérent du territoire.	Inclure aussi les partenaires du milieu et les propriétaires fonciers.		UPA	
		Intérêt des MRC voisines aussi - s'assurer des mêmes informations et le partage, Voir la cartographie NAQ		NAQ, municipalités voisines	
		Prévoir rétribution foncière pour les propriétaires fonciers			

Orientation 3 : Agriculture et pratiques durables Assurer le maintien et l'optimisation des fonctions écologiques rendues par les milieux humides et hydriques au profit d'une agriculture durable.

Objectifs	Actions	Commentaires	Porteurs potentiels	Partenaires potentiels	Échéancier
3- 1- Favoriser la concertation régionale des acteurs du milieu agricole pour une agriculture durable et résiliente aux changements climatiques.	Créer et coordonner une table de concertation régionale des acteurs du milieu agricole.	Proposition très intéressante et très positif d'intégrer le milieu agricole dans le PRMHH, Pourrait être intégré comme action de base avec le PDZA qui sera en révision prochainement		MAPAQ, SCABRIC, UPA, PELI, Pleine-Terre	
	Développer ou collaborer à des projets collectifs pour l'application de pratiques agroenvironnementales.	Agrobonsens (UPA, APMQ) était chapeauté par le PELI - outils de diffusion auprès des consommateurs		MAPAQ, SCABRIC, PELI, UPA	
	Organiser des rencontres de vulgarisation au sujet des services écologiques rendus par les				

	<p>écosystèmes favorisant la santé des sols (cultures de couvertures et intercalaires, semis directs, haies brise-vent etc.).</p>				
	<p>Regrouper, diffuser et, au besoin, bonifier les outils de communications favorisant les pratiques agroenvironnementales.</p>	<p>Agrobonsens (UPA, APMQ) était chapeauté par le PELI - outils de diffusion auprès des consommateurs</p>		<p>MAPAQ</p>	
	<p>Mettre en place un système de reconnaissance des bonnes pratiques agroenvironnementales.</p>	<p>Ou bien contribuer (\$) à des systèmes de reconnaissance des bonnes pratiques agroenvironnementales déjà existants</p>	<p>UPA</p>	<p>APMQ</p>	
	<p>Outiller les conseillers agricoles afin de faciliter leur accompagnement des producteurs pour la mise en place de pratiques agroenvironnementales adaptées au contexte de changements climatiques.</p>	<p>Communauté de pratique en les groupes conseils pour favoriser le transfert de savoir entre les groupes</p>	<p>PELI</p>	<p>MAPAQ</p>	
	<p>Adapter les normes relatives aux contraintes d'utilisation du sol dans un contexte de changements climatiques (ex. zones inondables, zones de glissement de terrain, etc.).</p>				

		Actions utiles mais question de la possibilité de mobilisation des producteurs - disponibilité - UPA impliqué et pourrait impliquer les producteurs		UPA	
	Inciter davantage les producteurs à s'impliquer	Mettre en place une rétribution financière pour inciter			
3-2- D'ici 2028, assurer le suivi des espèces animales et végétales exotiques envahissantes notamment dans les cours d'eau agricoles.	Documenter l'envahissement des EEE sur le territoire de la MRC (espèces présentes ou susceptibles d'être introduites, sources de propagation, les meilleures méthodes d'éradication, etc.) et prioriser les secteurs d'intervention.	C'est pertinent mais cela demande un gros travail de terrain avec des inventaires des espèces présentes et un travail de cartographie	Géomont ?	SCABRIC	
	Outiller les municipalités pour le transfert d'informations sur les EEE auprès des propriétaires ainsi que pour la formation des inspecteurs municipaux.	Il s'agirait de scinder cette action en 2 actions : une pour le transfert d'information sur les bonnes pratiques et une pour une formation terrain		SCABRIC	
	En collaboration avec les organisations pertinentes (CQEEE, MTQ, Santé publique, etc.), élaborer un plan d'action régional pour la lutte aux EEE.	Remplacer le terme "lutte" par le terme "contrôle" car il sera difficile d'éradiquer les EEE			
	Appuyer au moins 10 projets de contrôle des EEE.	Pertinent			

3-3- Augmenter la capacité d'infiltration et de rétention des sols dans le nord de la MRC, d'ici 2032.	<p>Avec les municipalités, s'outiller d'un cadre de gestion et mettre en place des mécanismes de gestion des eaux de ruissellement et des eaux pluviales en milieu urbain, agricole et forestier.</p>	<p>Il serait intéressant de l'ajouter au cadre réglementaire</p>		<p>Municipalités</p>	
	<p>Encourager et appuyer la réalisation de projets de déminéralisation et de verdissement dans les zones potentielles en milieu urbain (ex. cours d'école, stationnements, etc.).</p>	<p>Recherche de financement voir le PEV, voir aussi avec les municipalités pour que toutes (100%) participent au club des 4 H (voir Sherrington, St-Michel et Napierville) Journée du don de l'arbre</p>		<p>Commissions scolaires</p>	
		<p>Il y a possiblement un travail de sensibilisation des propriétaires de grandes surfaces minéralisées</p>			
		<p>Recherche de financement pour favoriser la mise en place de structures de rétention des eaux</p>			

Orientation 4 : Sensibilisation Éduquer, sensibiliser et mobiliser la communauté face aux enjeux liés aux milieux hydriques et humides					
Objectifs	Actions	Commentaires	Porteurs potentiels	Partenaires potentiels	Échéancier
4-1- Sensibiliser et éduquer de façon continue et ciblée l'ensemble des acteurs et publics de la MRC quant à l'importance des milieux humides et hydriques et les enjeux qui les touchent (municipalités, agriculteurs, citoyens,...)	Réaliser des campagnes d'information et de sensibilisation sur : A) Les milieux humides et hydriques et l'importance de la conservation (types de milieux et définitions de la conservation) B) Les cadres réglementaires et législatifs de la conservation des milieux hydriques et humides (principe du zéro perte nette). C) Les espèces exotiques envahissantes. D) Les changements climatiques et leurs impacts.		MRC	Ambioterra	En continu
	Outiller les municipalités pour le transfert d'information auprès des citoyens (ex. information aux nouveaux propriétaires, procédure sur les demandes d'autorisation, liste de personnes-ressources, etc.).				

	Communiquer, diffuser et faciliter l'accès à l'information du PRMHH	Particulièrement la cartographie		Ambioterra COVABAR UPA SCABRIC	
		Réfléchir à des stratégies de communications régionales			
4-2- Collaborer avec un maximum de partenaires externes de différents milieux pour optimiser la gestion des milieux humides et hydriques.	Créer des espaces de collaboration et de concertation avec les MRC voisines afin d'arrimer les réglementations et stratégies de chacune et assurer la connectivité écologique et l'aménagement cohérent du territoire	Inclure aussi les partenaires du milieu.	MRC	MRC voisines	2024
		Orientation transversale pour toutes les actions			
4-3- Assurer dès maintenant et continuellement la mise en oeuvre et le suivi du PRMHH.	Former un comité d'acteurs ciblés et variés, chargé de la mise en oeuvre et du suivi du PRMHH.		MRC	Municipalités (élus) UPA SCABRIC COVABAR Ambioterra ?	2024
	Adopter un Règlement de Contrôle Intérimaire (RCI) soutenant l'atteinte des objectifs du PRMHH, soit la protection, l'utilisation durable et/ou la restauration des milieux hydriques et humides.	Réfléchir à la possibilité d'intégrer les ponceaux pour qu'ils redeviennent sous responsabilité de la MRC	MRC		2022
	Adapter le SAD afin de concrétiser les objectifs du PRMHH. À titre d'exemples : - Identification des niveaux d'intérêt pour la conservation des milieux hydriques et humides; - Intégration des dispositions concernant la protection, l'utilisation durable et la restauration/création; - Définition d'affectations du territoire en		MRC		2023

	cohérence avec les objectifs du PRMHH; - Intégration des changements climatiques.				
	Promouvoir et partager les bonnes pratiques ou initiatives en lien avec la conservation des milieux humides et hydriques.				En continu
	Accompagner les municipalités pour la révision et la mise à jour de leur réglementation en conformité avec les objectifs du PRMHH et le schéma.	Accompagner dans l'application			2024
		Dédier une ressource ou ajouter une ressource pour assurer le suivi à l'interne de la mise en œuvre			
4-4- Sensibiliser et accompagner : - 100 % des propriétaires de lots possédant des MHH voués à la protection. - 100 % des propriétaires de lots possédant des MHH voués à l'usage durable. - 50 % des propriétaires de lots possédant des MHH voués à la restauration.	Réaliser des démarches auprès des propriétaires ciblés par les milieux à protéger afin de : A) Les informer de la présence de ces milieux sur leur terrain et les sensibiliser à l'importance de les protéger. B) Les informer sur les différentes mesures de protection existantes. C) Accompagner ceux désirant protéger les milieux dont ils sont propriétaires.			AFM UPA Ambioterra ?	
	Réaliser des démarches auprès des propriétaires ciblés par les milieux à utiliser durablement afin de : A) Les informer de la présence de ces milieux sur leur terrain et les sensibiliser sur leur utilisation durable.				

	B) Les informer sur les différentes mesures et/ou restrictions à respecter.				
	Réaliser des démarches auprès des propriétaires ciblés par les milieux à restaurer en priorité afin de : A) Les informer de la présence de ces milieux sur leur terrain et les sensibiliser à l'importance de leur restauration. B) Accompagner ceux désirant restaurer les milieux dont ils sont propriétaires.				
	Cf MRC HSL	Réaliser un inventaire patrimonial puis contacter les propriétaires avec d'abord envoi de lettres puis rencontres individuelles	MRC	UPA	
		Rendre l'information disponible et accessible sur internet pour chaque municipalité avec une carte interactive indiquant les lots concernés par la présence de milieux humides et hydriques			
		Intégrer des cartes par municipalités dans le RCI			

Orientation 5 : Paysage Favoriser un usage durable des milieux humides et hydriques qui profite à la population

Objectifs	Actions	Commentaires	Porteurs potentiels	Partenaires potentiels	Échéancier
5-1- Assurer une utilisation durable de 100% des milieux humides et hydriques à proximité de lieux à vocation récréotouristique (fréquentés par la population, incluant les pistes cyclables)	Intégrer la notion de paysage aux outils d'aménagement du territoire à l'échelle régionale et locale.	Pourquoi ne pas élargir cela à l'ensemble des MHH qui ne sont pas identifiés comme étant d'intérêt?			
	Intégrer actions issues du plan d'action de la MRC, réalisé en avril 2020	C'est un élément très intéressant, belle façon d'amener le paysage			
		Ne pas se limiter aux lieux à vocation récréotouristique			
		Également en milieu agricole			
		Déplacer l'action ?			
5-2- Adapter l'aménagement du territoire en zones urbaines pour l'ensemble des municipalités dans le but de limiter la destruction des MHH, limiter les effets des changements climatiques et améliorer la qualité de vie de la population	Modifier le SAD pour favoriser la densification de l'occupation du sol en périmètre urbain tout en y préservant les milieux hydriques et humides via le réaménagement et la requalification des terrains vacants ou sous-utilisés.				
	Inciter les municipalités à revoir les dispositions pour la contribution aux fins	La demande vient des promoteurs			

	de parcs, terrains de jeux et d'espaces hydriques et humides afin de préserver ou acquérir des milieux hydriques et humides lors des demandes de permis de lotissement.				
	Encourager les municipalités à adopter des projets de développement qui tiennent compte des caractéristiques naturelles .				
	Accompagner les municipalités et les promoteurs pour la mise en place de pratiques favorisant le maintien des milieux hydriques et humides dans le cadre des nouveaux développements.				
5-3- D'ici 2030, augmenter l'accès public et sécuritaire aux milieux hydriques et humides en respectant leur capacité de support.	Documenter les accès publics aux milieux hydriques et humides sur le territoire ainsi que les terrains potentiels à re-qualifier ou re-développer pour permettre l'accès.	Il pourrait être intéressant également de créer des aménagements favorisant le récréotourisme - faire les liens avec le milieu de la recherche pour connaître les bonnes pratiques d'aménagement dans les milieux humides (université Laval programme de gestion des espaces verts)			
		Importance de sensibiliser les citoyens sur l'importance de respecter la propriété privée.			

	Acquérir des terrains privés faisant office de points d'accès et/ou formaliser des ententes avec des propriétaires privés.	Tous les milieux naturels ne sont pas d'intérêt public!			

CONCLUSION ET PROCHAINES ETAPES

Les participant.es ont pu faire part de leur satisfaction à participer à cet atelier et à prendre le temps de détailler les actions proposées et les acteurs impliqués.

Les surfaces potentielles pour la restauration vont être affinées et priorisées selon des critères prioritaires (milieux déficitaires par sous-bassins-versants, zones de recharge et résurgence...).

La MRC rappelle que le dépôt du PRMHH est prévu pour l'automne et que deux derniers comités politique et technique sont prévus avant l'adoption du PRMHH. Une séance d'information est également envisagée après l'adoption du PRMHH.

FIN DE LA RENCONTRE

LISTE DES PARTICIPANT(E)S

Éric Déziel

Coordonnateur gestion des cours d'eau et géomatique

MRC des Jardins-de-Napierville

Francis Doyon

Coordonnateur à l'aménagement

MRC des Jardins-de-Napierville

Ariane Cyr

Coordonnatrice du PDE

SCABRIC

Sylvain Lapointe

Directeur général

COVABAR

Katherine Monette

Chargée de projets en milieux naturels

CRE Montérégie

Andréanne Paris

Directrice générale

CRE Montérégie

Anne-Laure Carat

Agente de projets en milieux naturels

CRE Montérégie

Alicia Patry

Conseillère syndicale à l'aménagement

UPA Montérégie

Catherine Lefebvre

Vice-présidente

Syndicat local UPA JdN

Mélanie Poirier

Conseillère en agroenvironnement

MAPAQ

Alexandre Racicot

Conseiller en aménagement et urbanisme

MRC du Haut-Saint-Laurent

Noémie Fortin

Chargée de projet en aménagement

MRC du Haut-Saint-Laurent

RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE
PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES
MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

5 mai 2022



Conseil régional de l'environnement de la Montérégie

1150, rue Saint-Laurent Ouest, Longueuil (Québec), J4K 1E3 | 450-651-2662 | info@crem.qc.ca



Équipe de réalisation

CRE Montérégie

Andréanne Paris, Directrice générale

Animation de la consultation publique et support à l'élaboration du PRMHH.

Katherine Monette, Chargée de projets et chef d'équipe en milieux naturels

Encadrement de l'élaboration et validation du PRMHH.

Anne-Laure Carat, Agente de projets en milieux naturels

Analyses géomatiques, rédaction du PRMHH et présentation pour la consultation publique.

Julie Baylet, Agente de projets en milieux naturels

Organisation de la consultation publique, création des capsules de sensibilisation, organisation des comités et rédaction des comptes-rendus.

MRC des Jardins-de-Napierville

Francis Doyon, Coordonnateur à l'aménagement

Organisation des comités et validation du PRMHH.

Éric Déziel, Cours d'eau et géomatique

Support à l'acquisition des données, validation des données et support à l'élaboration du PRMHH.

Linda Gauthier, Secrétaire-réceptionniste

Campagne de communication pour la consultation publique et entretien du site internet.

SOMMAIRE

Équipe de réalisation

2Liste des tableaux

4MISE EN CONTEXTE

4ORGANISATION DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

6RÉSULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

7ÉCHANGES DURANT LA RENCONTRE

15CONCLUSION

16Annexe | Questions du sondage

16

Liste des tableaux

Tableau 1. Plan de communication de la consultation publique	7
Tableau 2. Dans quelle municipalité êtes-vous situé(e)?	9
Tableau 3. Vous êtes...	10
Tableau 4. Au cours des dernières années, avez-vous l'impression que l'état des milieux humides et hydriques...	10
Tableau 5. Selon quels critères un MHH devrait-il être conservé ?	11
Tableau 6. Les principales forces ou défis de votre territoire concernant la conservation des MHH sont :	12
Tableau 7. Quelles sont vos attentes concernant la mise en place d'un Plan régional sur les MHH ?	13

MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre de l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) la MRC des Jardins-de-Napierville, en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, a organisé une consultation publique afin d'informer, mais aussi d'écouter les commentaires des citoyen(es) au sujet de l'élaboration et de la mise en oeuvre du PRMHH.

Qu'est-ce qu'un PRMHH ?

À la demande du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC), les MRC de l'ensemble du Québec ont l'obligation d'élaborer un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).

Le PRMHH est un outil de planification visant à intégrer la conservation des milieux humides et hydriques à l'aménagement d'une MRC dans l'objectif de favoriser un développement durable et structurant du territoire. C'est-à-dire considérer l'impact du contexte d'aménagement du territoire sur la conservation des milieux humides et hydriques d'intérêt afin d'identifier et justifier les choix quant aux milieux à protéger, restaurer, créer ou destinés à supporter un usage durable. Ces choix doivent également respecter les grands principes suivants :

1. Favoriser l'atteinte du principe de zéro perte nette :

- a. Ce principe encadre les diverses solutions permettant de garantir que la perte d'un milieu soit regagnée ailleurs sur le territoire et préférablement dans le même bassin versant en vue d'assurer que les superficies des milieux humides et hydriques, la biodiversité qu'ils hébergent et les services écologiques perdus soient regagnés dans la même zone d'influence que le milieu perdu. Par exemple, la perte d'un milieu permettant la recharge de la nappe phréatique doit en priorité amener à compenser cette perte de recharge par la restauration ou la création d'un milieu permettant de retrouver la même fonction pour la même nappe phréatique. (MELCC) Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2022). Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques. Récupéré le 19 janvier 2022, de : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/reglement-compensation-mhh.htm>

2. Assurer une gestion cohérente par bassin versant :

- a. Ce principe, qui fait suite au principe précédent, vise le développement d'une vision collective du PRMHH et l'identification d'objectifs communs via une large concertation entre les acteurs locaux et la

communauté d'une même bassin versant. Il s'agit de s'unir afin de tenir compte des outils de planification de chacun et d'arrimer les différents plans de gestion des milieux humides et hydriques.

3. Tenir compte des enjeux liés aux changements climatiques :

- a. Ce principe permet d'assurer le bien-être socio-économique de la communauté en favorisant à long terme une meilleure capacité d'adaptation et de résilience face aux changements climatiques en optimisant les services rendus par les milieux humides et hydriques.

La MRC des Jardins-de-Napierville élabore son PRMHH depuis 2020 et prévoit publier la version finale d'ici le mois de juin 2022.

[Les 5 étapes d'élaboration du PRMHH](#)

ÉTAPE 1 | Amorce de la démarche

Collecte des données nécessaires à l'élaboration du PRMHH et mobilisation des acteurs et actrices qui seront impliqué(es) dans le processus de concertation;

ÉTAPE 2 | Portrait du territoire

Réalisation d'un portrait de l'état de situation passé, actuel et projeté du territoire ainsi que des milieux humides et hydriques. Le portrait servira de référentiel pour les étapes subséquentes ainsi que le suivi du PRMHH.

ÉTAPE 3 | Diagnostic des milieux humides et hydriques

Identification des milieux humides et hydriques d'intérêt ainsi que des objectifs de conservation en fonction des enjeux environnementaux locaux et régionaux du territoire de la MRC.

ÉTAPE 4 | Engagements de conservation

En se basant sur la planification de l'aménagement du territoire de la MRC, cette étape identifie les milieux humides et hydriques à protéger, restaurer, créer ou utiliser de façon durable afin d'atteindre les objectifs de conservation.

ÉTAPE 5 | Élaboration d'une stratégie de conservation

En se basant sur les travaux de concertation, rédaction et intégration aux divers outils d'aménagement de la MRC d'une plan d'action permettant d'atteindre les objectifs de conservation.

ORGANISATION DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

La démarche de consultation publique est une étape importante pour sensibiliser, informer ainsi qu'assurer une mise en oeuvre efficace du PRMHH. L'objectif est de permettre aux citoyens et aux différents acteurs du territoire d'exprimer leur point de vue et leurs attentes quant au PRMHH. Ainsi, en plus d'informer et sensibiliser les citoyen(nes), cette démarche de consultation favorise une mobilisation collective en élaborant une vision partagée de l'avenir des milieux humides et hydriques.

Cette consultation a finalement pris la forme d'une soirée de présentation et d'échanges en présentiel avec les citoyen(nes) de la MRC ainsi qu'une période de sondage en ligne.

Plan de communication

Tableau 1. Plan de communication de la consultation publique

Évènement	Date	Lieu
Soirée en présentiel	23 mars de 19h à 21h	Salle Topaze, Saint-Michel. Animée par le CRE Montérégie.
Période de sondage	du 2 au 27 mars	Site internet de la MRC (LIEN) Réseaux sociaux de la MRC Réseaux sociaux du CRE Montérégie

Site internet et capsules vidéos

Pour mobiliser les citoyen(es) de la MRC, la MRC a mis en ligne sur son site internet, une page dédiée à promouvoir le PRMHH, la soirée de consultation publique et à inciter les visiteurs(euses) à participer au sondage en ligne.

[LIEN](#)

La sensibilisation s'est faite à l'aide de capsules vidéo valorisant des points importants du PRMHH :

CAPSULE 1 | Qu'est-ce qu'un PRMHH ?

Présentation de la démarche d'élaboration du PRMHH et de la consultation publique.

CAPSULE 2 | Portrait du territoire

Présentation des principaux résultats du portrait et des enjeux environnementaux du territoire.

CAPSULE 3 | Le diagnostic des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation


Définition des mesures de conservation et mise en avant de pistes de solutions.

La page internet de la MRC a été promue sur les réseaux sociaux de la MRC (Facebook) ainsi que partagée sur les réseaux du CRE Montérégie (Facebook, Twitter et LinkedIn) lors de la sortie de nouvelles capsules.

Soirée en présentiel

Cette soirée de consultation s'est tenue le 23 mars, de 19h à 21h30, à la salle Topaze de la municipalité de Saint-Michel et a regroupé 49 participant(es) excluant les organisatrices et animatrices du CRE Montérégie ainsi que le personnel de la MRC.

La présentation offerte durant cette consultation est accessible au téléchargement en suivant le lien suivant :



Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC des Jardins-de-Napierville

Consultation publique
23 mars 2022

Conseil régional de l'environnement de la Montérégie

TÉLÉCHARGER

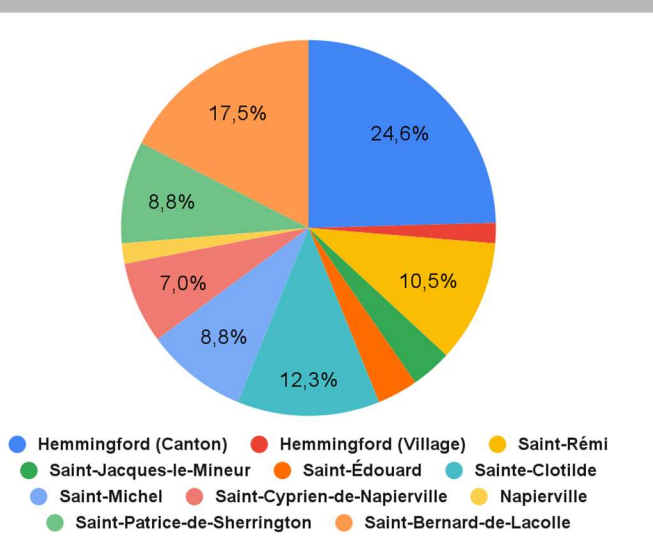
(pdf)

RÉSULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Les pages ci-après, dressent un résumé de chacune des questions posées aux résident(es) de la MRC dans le sondage en ligne. Pour toute question ou commentaire au sujet de la consultation publique, la MRC des Jardins-de-Napierville est à votre écoute : f.doyon@mrcjdn.qc.ca.

Dans quelle municipalité êtes-vous situé(e) ?

Tableau 2. Dans quelle municipalité êtes-vous situé(e)?	Nombre de répondant(es)
Hemmingford (Canton)	14
Hemmingford (Village)	1
Saint-Rémi	6
Saint-Jacques-le-Mineur	2
Saint-Edouard	2
Sainte-Clotilde	7
Saint-Michel	5
Saint-Cyprien-de-Napierville	4
Napierville	1
Saint-Patrice-de-Sherrington	5
Saint-Bernard-de-Lacolle	10
TOTAL	57



Le canton de Hemmingford, la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle et Saint-Rémi ont mobilisé le plus grand nombre de répondant(es) avec respectivement 14 réponses (24,6%), 10 réponses (17,5%) et 6 réponses (10,5%).

Statut des répondant(es)

Tableau 3. Vous êtes...	Nombre de répondant(es)
Citoyen(ne)	32
Agriculteur(rice)	16
Forestier(ère)	0
Élu(e)	6
Promoteur(rice) industriel et résidentiel	0
Représentant(e) d'un organisme	1
Autre	2
TOTAL	57

● Citoyen(ne) ● Agriculteur(rice)
● Élu(e) ● Représentant(e) d'un organi...
● Autre

Sur les 57 répondant(es) au sondage, les citoyen(nes) (donc les citoyen(nes) ne s'identifiant pas dans une des autres catégories) représentent 56,1% des répondant(es), suivis par les agriculteurs(trices) avec 28,1% des répondant(es). Finalement, 10,5% des répondant(es) sont des élu(es) municipaux.

Impressions sur l'état des milieux naturels dans la MRC

Tableau 4. Au cours des dernières années, avez-vous l'impression que l'état des milieux humides et hydriques :	Nombre de répondant(es)
S'est dégradé	43
S'est amélioré	2
Est demeuré stable	12
TOTAL	57

● Dégradés ● Améliorés
● Demeurés stables

La majorité des répondant(es) ont constaté qu'au cours des dernières années, l'état des milieux naturels dans la MRC s'est dégradé (75,4%). 21,1% ont considéré que leur état est demeuré stable tandis que 3,5% des répondant(es) (deux agriculteurs) ont estimé qu'ils se sont améliorés.

Critères de conservation des milieux humides et hydriques

répondant(es) ont eu à sélectionner les critères à prendre en compte pour conserver

les capacités de filtration de l'air et la capacité de filtration de l'air comme des critères importants de sélection, les plus faibles têt de sélection,

globalement très peu de différences de conservation, mais on peut noter les 3 critères les plus faibles têt de sélection, les changements climatiques (45 sélections), les espèces animales et végétales en déclin (44 sélections) et la culture (43 sélections).

critères supplémentaires ont été ajoutés soit la présence d'une usine sur la "Covey Hill" ainsi que la présence d'une pouponnière pour de

Tableau 5. Selon quels critères un MHH devrait-il être conservé ?	Nombre de répondant(es)
1. Présence d'espèces animales et végétales en déclin	44
2. Connectivité avec d'autres milieux naturels (chemins naturels empruntés par les animaux et les plantes pour se déplacer d'un milieu à un autre)	40
3. Recharge des sources d'eau potable (contribution à la circulation vers et/ou à la rétention de l'eau dans les zones de prélèvement des eaux)	42
4. Capacité de rétention d'eau pour protéger des inondations	35
5. Bénéfices pour l'agriculture (contrôle des insectes ravageurs, pollinisation, réduction de l'érosion des sols, etc.)	43
6. Lutte contre les changements climatiques (séquestration de carbone, réduction des îlots de chaleur urbains, etc.)	45
7. Accès à des activités récréotouristiques	23
8. Capacité de filtration de l'air	30
9. Capacité de filtration de l'eau	42
Autre	40

Forces et défis du territoire de la MRC

Les participant(es) ont ici eu à classer les forces et défis proposés sur une échelle de 1 (grand défi) à 5 (grande force). Les résultats cumulés ont montré peu de différences entre les choix proposés.

Il ressort toutefois que la proactivité des organismes environnementaux est considérée comme la plus grande force du territoire tandis que l'engagement des propriétaires et les réalités sociales et économiques demeurent le plus grand défi de la MRC.

Tableau 6. Les principales forces ou défis de votre territoire concernant la conservation des MHH sont :	Nombre de répondant(es)
L'effort de conservation des MHH	118
La proactivité des instances municipales en matière de conservation des MHH	116
La proactivité des organismes environnementaux (OBV, OBNL, etc.)	154
Les réalités sociales et économiques	113
L'accès à l'information	124
L'engagement des propriétaires	110
L'accompagnement des producteurs agricoles en agroenvironnement	118

Autres forces et défis rapportés par les répondant(es)

Sur les 57 répondant(es) au sondage, 21 ont rapporté d'autres forces et défis. En voici le résumé :

FORCES

- La présence du Pôle d'excellence en lutte intégrée (PELI) est perçue comme une grande force sur le territoire.

DÉFIS

- La déforestation et la destruction de milieux humides pour le développement urbain et agricole semble être le plus grand défi de la MRC.
- La surveillance des milieux naturels pour éviter leur destruction ressort également comme un défi.
- Les volontés politiques semblent ignorer l'importance de la conservation des milieux humides, notamment à Saint-Michel et Saint-Rémi.
- Les propriétaires et agriculteurs estiment que l'ombrage causé par les arbres nuit aux cultures et aux machineries.
- L'ensemble de la population de la MRC n'est pas assez informé sur l'importance des milieux humides et la MRC devrait ajouter du contenu à cet effet sur son site internet.

Attentes concernant la mise en place du PRMHH

Pour répondre à cette question, les participant(es) ont eu à choisir parmi 12 propositions dont 1 destinée à proposer d'autres attentes.

La sensibilisation des citoyen(nes) (48 sélections), assurer le respect des réglementations existantes (46 sélections) et la protection de la biodiversité animale et végétale (44 sélections) sont les 3 attentes qui sont ressorties le plus souvent parmi les 57 réponses.

Les répondant(es) ayant sélectionné la réponse "autre" estiment que le PRMHH doit permettre de :

- Restaurer ou compenser les pertes déjà subies par l'étalement urbain et l'expansion des terres agricoles.
- Sensibiliser les jeunes citoyens dans les écoles.
- Durcir les règlements pour diminuer la quantité des projets immobiliers.
- Garantir que l'accès public aux milieux ne nuise pas à ces derniers.
- Cibler des terrains vacants pour y déplacer certaines espèces animales ou végétales.

Tableau 7. Quelles sont vos attentes concernant la mise en place d'un Plan régional sur les MHH ?	Nombre de répondant(es)
1. Sensibiliser les citoyens, propriétaires privés et élus au sujet de la conservation des milieux humides et hydriques	48
2. Protéger la biodiversité animale et végétale	44
3. Améliorer la connectivité entre les milieux naturels (ex. offrir des chemins naturels empruntés par les animaux et les plantes pour se déplacer d'un milieu à un autre)	33
4. Assurer le respect de la réglementation environnementale en vigueur	46
5. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (ex. agrile du frêne)	37
6. Favoriser la mise en place de pratiques agroenvironnementales (ex. bandes riveraines élargies)	42
7. Assurer l'accès public aux milieux humides et hydriques	17
8. Lutter contre les changements climatiques (ex. contrer les canicules par les îlots de fraîcheur)	38
9. Améliorer la beauté du paysage	23
10. Amélioration de la qualité de l'air	30
11. Amélioration de la qualité de l'eau	38
12. Autre	33

Préoccupations envers la mise en oeuvre du PRMHH

31 répondant(es) ont partagé certaines préoccupations quant à la mise en oeuvre du PRMHH. Voici un résumé :

- La complexité des règlements et l'absence de garantie de leur application sont déjà un frein à l'adhésion des citoyens;
- La perte d'usage d'une terre n'est pas compensée, ce qui représente un autre frein auprès des citoyens;
- L'exploitation des terres noires va nuire aux milieux humides.
- Les projets résidentiels sont encore prioritaires dans les municipalités;
- Les propriétaires doivent modifier leurs pratiques à leurs frais;
- Le PRMHH pourrait ne pas avoir d'impact si les élu(es) et propriétaires ne suivent pas;

Qu'est-ce qui peut être fait pour atténuer ces préoccupations ?

32 répondant(es) estiment que les points suivant pourraient venir atténuer les préoccupations précédentes :

- Uniformiser les règlementation pour clarifier et bonifier le rôle de la MRC;
- Accompagner les citoyen(nes) pour la compréhension des règlements et des démarches environnementales;
- Bonifier grandement les contrôles environnementaux, en milieux urbains autant qu'en milieux agricoles, forestiers et industriels;
- Que les municipalités ou la MRC achètent les terrains à conserver à des prix raisonnables afin de porter le projet aux yeux de l'ensemble de la population et non seulement aux dépens des propriétaires;
- D'anciennes terres qui ne sont plus propices à l'agriculture pourraient être achetées pour réaliser des projets de restauration.

Qu'est-ce qui pourrait être fait pour garantir la santé des milieux humides et hydriques ou améliorer leur état ?

32 réponses ont permis de faire ressortir les potentielles actions suivantes pour garantir la santé des milieux humides et hydriques :

- Les propriétaires perdant l'usage de leurs terres devraient obtenir des compensations financières à la hauteur de leur perte et dont la somme est établie par un comité d'experts régionaux voire en collaboration avec le MELCC;
- La réglementation de la MRC et de la province doivent être harmonisées pour faciliter la mise en oeuvre du PRMHH;
- La MRC doit rassembler les municipalités autour d'une table d'harmonisation afin de leur permettre de développer une gestion concertée des milieux humides et hydriques;
- La MRC doit offrir un support aux propriétaires pour leur permettre de comprendre les règlements et d'adhérer au PRMHH;
- La MRC doit encourager les citoyens à signaler les destructions illégales de milieux humides et hydriques;
- Un comité avec pouvoirs décisionnels devrait être créé pour assurer une mise en oeuvre efficace du PRMHH.

Quelles actions posez-vous pour la conservation des milieux humides et hydriques ?

42 réponses ont été résumées ci-dessous :

- L'organisme Ambioterra ressort plusieurs fois chez les répondant(es) soit en termes de gestionnaire de projets, d'employé vivant sur le territoire ou de bénévoles participant à des projets menés par Ambioterra;
- Le respect des zones tampons et l'évitement des milieux humides sont également souvent mentionnés comme des actions passives pour la conservation des milieux humides et hydriques;

- Certain(es) répondant(es) plantent des arbres, des arbustes et des fleurs indigènes, notamment en bandes riveraines pour installer des haies brise-vent autant que pour lutter contre l'agrile du frêne et favoriser une bonne filtration ainsi que la stabilité des berges;
- Des projets de conservation sont en cours par certain(es) citoyen(es), mais leur démarche semble trop complexe actuellement, concernant notamment le Parc de Saint-Bernard-de-Lacolle dont le projet de vélo de montagne pourrait nuire aux volontés de conservation pourtant déjà en vigueur;
- La réduction voire l'évitement des pesticides autant en milieux urbains qu'agricoles est important pour les répondant(es);
 - 2 répondant(es) agriculteur(trices) ont converti leur exploitation en certification biologique;

Quelles actions seriez-vous prêt à poser pour la conservation des milieux humides et hydriques ?

37 répondants se sont exprimés sur cette question et ont partagé les points suivants :

- La plupart des répondant(es) sont ouvert(es) à des actions bénévoles de plantation et de nettoyage sur le territoire;
- Trois répondant(es) accepteraient de dépenser davantage en taxes municipales pour protéger les milieux humides et hydriques;
- 1 répondant aimerait acquérir des milieux humides et hydriques destinés à être protégés;
- L'implication citoyenne dans les comités orbitant autour de la mise en oeuvre du PRMHH ressort également comme une action à poser;
- Des citoyen(nes) offrent leurs services pour effectuer de la surveillance environnementale sur le territoire et des visites éducatives auprès du reste de la population de la MRC.

Besoins pour réaliser ces actions

17 réponses ont été compilées pour cette question. Il ressort ici que :

- Les actions proposées par les citoyens doivent être financées par la MRC ou les municipalités;
- La MRC et les municipalités initient des projets pour bonifier les milieux humides et hydriques;
- Les règlements municipaux doivent être clairs;
- L'information environnementale et la vulgarisation sur le sujet de la conservation doit être publiée sur le site internet de la MRC et des municipalités.

Vision idéale des milieux humides et hydriques

42 répondant(es) ont partagé leur vision idéale des milieux humides et hydriques dans 10 ans, c'est-à-dire au bout des dix années de réalisation du PRMHH. Pour cette dernière question, les répondant(es) ont donc partagé les rêves suivants :

- Que l'importance des milieux humides et hydriques soit vulgarisée dans tous les milieux scolaires;
- Que les agriculteurs respectent les bandes riveraines (3 m pour les fossés et 5 m pour les cours d'eau) et adoptent des cultures de couverture pour diminuer l'érosion, notamment l'hiver;
- Que l'étalement urbain cesse et que les milieux humides soient intégralement protégés, notamment dans la Canton de Hemmingford;
- Que tous les milieux naturels restants soient protégés;
- Que la MRC instaure des couloirs de biodiversité avec accès public en respectant leur capacité de support;
- Que les abords du ruisseau Norton et de la rivière de La Tortue soient protégés;
- Que les sanctions soient plus importantes contre les entreprises et citoyens qui ne respectent pas les règlements;
- Que les nouveaux propriétaires aient accès à l'information précise sur leur terrain avant même l'achat afin de connaître clairement leurs droits et responsabilités;
- Que les agriculteurs soient tous éduqués sur l'importance de conserver les milieux humides pour utiliser l'eau des nappes phréatiques et ainsi subvenir aux besoins des cultures;
- Que les marâchers puissent développer la culture des terres noires sans nuire aux milieux humides;
- Que la MRC retrouve une importante richesse biologique sur tout son territoire;
- Qu'Ambioterra obtienne davantage de financement pour éduquer les jeunes et multiplier les projets de restauration;
- Que la MRC interdise le drainage des terres agricoles et l'exploitation de la coupe d'arbres;
- Que la MRC et les municipalités créent des bassins de rétention le long des cours d'eau pour récupérer les eaux printanières et prévenir les sécheresses anticipées dans les prochaines années.

ÉCHANGES DURANT LA RENCONTRE

La perte d'un milieu doit-elle être compensée ailleurs sur le territoire ?

Depuis l'application de la loi sur la conservation des milieux humides et hydriques en juin 2017, la perte d'un milieu est compensée financièrement par les demandeurs et des projets futurs pourront utiliser cette somme pour retrouver les superficies, les services écologiques et l'habitat naturel perdu pour la biodiversité.

Les cartes du PRMHH sont-elles disponibles au grand public ?

Ces cartes seront disponibles dans la section aménagement du site internet de la MRC et des versions plus précises pourront être fournies à la demande.

La protection des villages a offert des fonds aux fermiers. Y a-t-il eu un contrôle concernant l'utilisation de ces fonds ?

Le PRMHH contient un objectif permettant de garantir l'augmentation des ressources servant justement au contrôle. Actuellement, la responsabilité revient aux municipalités et non à la MRC.

- Qu'en est-il alors lorsque des élu(es) ont des partis pris dans des projets de destruction ?
 - Question laissée sans réponse.

Quel milieu recharge le plus les nappes phréatiques ? humide ou hydrique ?

La science n'apporte pas de chiffre précis car beaucoup de facteurs indigènes sont à prendre en compte mais il est connu que les milieux humides y participent davantage que les milieux hydriques.

Depuis quand la nappe phréatique est-elle suivie ?

Le dernier suivi est en cours de rédaction et devrait être publié en 2022.

Quelles sont les sources de données pour les milieux hydriques ?

Ces analyses se basent sur le Centre hydrique du Québec et ont été légèrement bonifiées par l'équipe de la MRC en 2019.

Ces cartes pourraient-elles permettre de dénoncer des destructions illégales ?

Oui, les cartes se basent sur les données les plus récentes possibles et devraient illustrer fidèlement la réalité.

Dans l'ancien SAD, il y a avait un ancien aquifère retiré du nouveau. Va-t-il être protégé ?

Ce milieu ne peut pas être considéré officiellement dans le PRMHH, mais il pourra être pris en compte si sa conservation n'engendre pas de changement de vocation comme lors de l'ancien SAD.

Les forêts sont-elles prises en compte dans le PRMHH ?

Non, mais si une forêt abrite un milieu humide, comme un marécage, la vocation de milieu humide sera maintenue. Le déboisement y est donc réglementé afin de ne pas perdre le service écologique présent.

Les anciennes carrières sont-elles considérées comme des milieux humides ?

Les carrières ne peuvent pas être considérées comme telles mais peuvent faire l'objet de projets de restauration.

Où peut-on trouver les caractéristiques des espèces et critères de milieux humides ?

Pour répondre à cette question, vous pouvez consulter le site internet du MELCC et leur guide de délimitation des milieux humides et hydriques.

Les caractérisations sont-elles gratuites ?

Non. Pour la conservation, ces frais peuvent être partagés ou pris en charge par un organisme de conservation. Pour un promoteur ou toute destruction, les frais reviennent au propriétaire.

La compensation financière sera toujours à la charge du propriétaire ?

Le PRMHH prévoit dans ses stratégies d'abord la rétribution aux propriétaires, grâce à des fonds destinés aux pratiques durables et des mesures de conservation pourront offrir des compensations monétaires pour les propriétaires.

Un cours d'eau a été dévié dans notre champ, est-ce que nous pouvons avoir l'assurance que nous ne subissons pas d'inondations ou que nous ne manquerons pas d'eau d'irrigation ?

Des fonds gouvernementaux existent pour créer ces milieux et supporter cette perte. Des estimations devront être faites au cas par cas grâce aux Organismes de bassins versants comme la SCABRIC.

Le fonds vert est doté de 1,4 milliard de dollars mais le budget n'est pas dépensé. Pourquoi la MRC n'accède pas à ce fonds pour aider les agriculteurs ?

La majorité du fonds vert est dédiée à l'électrification. Le fonds associé aux MRC est beaucoup moins important mais la MRC y aura accès. La MRC est également en discussion à l'interne et avec le gouvernement pour travailler sur le sujet. L'eau potable fait partie de ces points. Enfin, le PRMHH prévoit dans ses stratégies d'utiliser ce fond.

Pourrait-on avoir des employé(es) de la CPTAQ lors des rencontres du PRMHH ?

La CPTAQ n'est pas présente actuellement sur les PRMHH de la Montérégie mais leur intégration sera à considérer lors de la mise en route du PRMHH, notamment pour l'uniformisation avec leurs règlements.

Comment mettre en place le respect des bandes riveraines au vu des résultats actuels ? des incitatifs ou des amendes plus convaincantes paraissent la seule solution

Le PRMHH prévoit d'augmenter le contrôle ou les manoeuvres destinées à bonifier le respect des bandes riveraines. Le gouvernement possède des budgets pour effectuer des projets de plantation dont pourrait se servir la MRC.

CONCLUSION

En conclusion de cette consultation publique, il ressort beaucoup de préoccupations dont la compensation financière auprès des propriétaires, la perte d'usages des milieux et la crainte de la perte d'eau sur le territoire. Si une grande partie des agriculteurs s'avère inquiète de l'impact du PRMHH, la majeure partie des répondant(es) voient d'un bon oeil ce projet fédérateur dont l'objectif est d'allier les différentes strates gouvernementales dans l'objectif de conserver les milieux humides et hydriques en Montérégie.

Pour garantir l'efficacité du PRMHH, son plan d'action comporte de nombreux projets visant notamment à concerter agriculteurs, élus et citoyens en vue de gérer les milieux humides et hydriques sur le territoire.

Annexe | Questions du sondage

Les pages suivantes regroupent l'ensemble des questions du sondage de la consultation publique qui ont été compilées dans ce rapport.

Questions courtes

DANS QUELLE MUNICIPALITÉ ÊTES-VOUS SITUÉ(E)?

1. Hemmingford (canton)
2. Hemmingford (village)
3. Saint-Rémi
4. Saint-Jacques-le-Mineur
5. Saint-Édouard
6. Sainte-Clotilde
7. Saint-Michel
8. Saint-Cyprien-de-Napierville
9. Napierville
10. Saint-Patrice-de-Sherrington
11. Saint-Bernard-de-Lacolle

VOUS ÊTES PRINCIPALEMENT...

- Citoyen(ne)
- Agriculteur(rice)
- Forestier(ère)
- Élu(e)
- Promoteur(rice) industriel et résidentiel
- Représentant(e) d'un organisme
- Autre...

AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES, AVEZ-VOUS L'IMPRESSION QUE LES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES SE SONT :

- Dégradés
- Améliorés
- Demeurés stables

SELON QUELS CRITÈRES UN MILIEU HUMIDE OU HYDRIQUE DEVRAIT ÊTRE CONSERVÉ ?

1. Présence d'espèces animales et végétales en déclin;
2. Connectivité avec d'autres milieux naturels (chemins naturels empruntés par les animaux et les plantes pour se déplacer d'un milieu à un autre);
3. Recharge des sources d'eau potable (contribution à la circulation vers et/ou à la rétention de l'eau dans les zones de prélèvement des eaux);
4. Capacité de rétention d'eau pour protéger des inondations;
5. Bénéfiques pour l'agriculture (contrôle des insectes ravageurs, pollinisation, réduction de l'érosion des sols, etc.);
6. Lutte contre les changements climatiques (séquestration de carbone, réduction des îlots de chaleur urbains, etc.);
7. Accès à des activités récréotouristiques;
8. Capacité de filtration de l'air;
9. Capacité de filtration de l'eau;
10. Autre...

LES PRINCIPALES FORCES OU DÉFIS DE VOTRE TERRITOIRE (MUNICIPALITÉ, MRC, BASSIN VERSANT OU RÉGION) CONCERNANT LA CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES SONT...

1 : Grand défi; 2 : Défi; 3 : Neutre; 4 : Force; 5 : Grande force

- L'effort de conservation des milieux humides et hydriques;
- La proactivité des instances municipales en matière de conservation des milieux naturels;
- La proactivité des organismes environnementaux (OBV, OBNL, etc);
- Les réalités sociales et économiques;
- L'accès à l'information;
- L'engagement des propriétaires;
- L'accompagnement des producteurs agricoles en agroenvironnement

QUELLES SONT VOS ATTENTES CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES ?

1. Sensibiliser les citoyens, propriétaires privés et élus au sujet de la conservation des milieux humides et hydriques;
2. Protéger la biodiversité animale et végétale;
3. Améliorer la connectivité entre les milieux naturels (ex. offrir des chemins naturels empruntés par les animaux et les plantes pour se déplacer d'un milieu à un autre);
4. Assurer le respect de la réglementation environnementale en vigueur;
5. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (ex. agrile du frêne);
6. Favoriser la mise en place de pratiques agroenvironnementales (ex. bandes riveraines élargies);
7. Assurer l'accès public aux milieux humides et hydriques;
8. Lutter contre les changements climatiques (ex. contrer les canicules par les îlots de fraîcheur);
9. Améliorer la beauté du paysage;
10. Amélioration de la qualité de l'air;
11. Amélioration de la qualité de l'eau;
12. Autre...

AVEZ-VOUS DES INQUIÉTUDES OU APPRÉHENSIONS FACE AU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES ? (EX. PERTE DE VALEUR FONCIÈRE, PERTE DE JOUISSANCE DES MILIEUX NATURELS, COMPLEXITÉ RÉGLEMENTAIRE, ETC.)

- Oui
- Non

Réponses à développement

POUVEZ-VOUS IDENTIFIER D'AUTRES FORCES OU DÉFIS DE VOTRE TERRITOIRE CONCERNANT LA CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES ?

Perte de valeur foncière auprès du propriétaire.
Défi : pollution agricole
La politique et le bien être des investisseurs sont les 2 plus grands défis
probleme de societe tous le monde devrai payer ca juste par ,pas seulement les proprietaires terrien .En plus beaucoup de terre agricole de haute qualitee (terre noir) qui sont en zone humide

Pleins d'endroits où il se fait de la déforestation pour cultiver dans la MRC...
Les projets domiciliaires qui prennent trop de place dans nos milieux ruraux.
Plantation d'arbres c un défi pour certain
Surveillance et protection sont de grands défis
abattage d'arbre dans les bandes riverennes, les arbres font de l'ombre sur les cultures et nuisent au équipements de plus en plus gros, et ce selon les agriculteur
Bandes riveraines et zones inondables
Une video informative sur le site ou sur Facebook serait une amélioration au niveau de la communication
Le plus grand défi est de conscientiser les citoyens-nes sur les changements d'habitudes, le temps à consacrer et les sacrifices économiques à entreprendre afin de conserver les nos milieux humides.
Certains milieux humides sont aussi la base de leur gagne-pain(maraîchers).Il doit y avoir une compensation monétaire raisonnable pour ceux qui décideraient de laisser un milieu humide vierge. Actuellement, la compensation se résume à un congé de paiement des taxes foncières sur ces lots. C'est carrément rire du monde. Pourquoi l'agriculteur devrait seul absorber les coûts de la conservation des milieux humides ?
si les milieux humide peuvent être exploité et remis en état après c'est bien.
On mélange milieux humide avec terre noire, et cela empêche le développement des terre noires de notre région
Il y a énormément de pression sur le territoire et énormément de remblais a été fait notamment sur les territoires de St-Rémi et St-Michel. Ces territoires sont assez pauvres en terme de milieux humides de qualité. Un grand travail de restauration et de préservation pourrait être fait en collaboration avec des propriétaires privés. Plus au sud, il y a plus de milieux naturels encore préservés. Il y a matière à encadrer la préservation de ces milieux et à les mettre en valeur. La mise en valeur et l'accessibilité à ces milieux permettent de sensibiliser et d'éduquer les citoyens à l'importance de ces écosystème pour le maintient de la biodiversité et l'augmentation de la qualité de vie.
L'ignorance de l'importance de ces milieux dans nos vies, sur la santé.
1. Croissance rapide du nombre d'habitants à Hemmingford 2. Augmentation du nombre de maisons construites dans les dernières années 3. Présence d'un développeur en milieu de la construction qui construit de nouvelles habitations dans des endroits boisés et des milieux humides avec peu d'égard pour ceux-ci.
Impossible de répondre puisque on ne nous informe pas des choses qui se fassent Tous ce qui est visible c'est l'empiètement parcellaire des terres et des déversements de matières inconnus un peu partout
PELI
Le développement résidentiel et l'agriculture sont une entrave à la protection de ces milieux

Suite à la question "Avez-vous des inquiétudes ou appréhensions face au Plan régional des milieux humides et hydriques ? " la question à développement été proposée : VEUILLEZ PRÉCISER SI VOUS AVEZ RÉPONDU OUI À LA QUESTION PRÉCÉDENTE ?

Contraintes règlementaires pour l'exercice des activités durables, perte valeur foncière, complexité réglementaire, etc.
Complexité réglementaire pour un terrain appartenant a un citoyen qui ne peut pas l'utiliser comme il le desire.
Qu'il n'en résulte qu'on lot de règlements et contraintes supplémentaires pour les propriétaires et non une approche novatrice et s'attaquant aux méthodes culturales : labour, engrais et pesticides de synthèse, sols à nu.
manque de connaissance de la par des elus municipaux et des travailleur du milieu
Empêcher la déforestation
Pertes de valeurs foncières pour les gens qui sont propriétaires de ces terrains. Il est bien de protéger des endroits pour le bien commun, par contre nous devons dédommager les gens qui en perdent la jouissance. C'est pour notre bien commun!

Complexité réglementaire
le agriculteur trouve toujours des moyens pour contourner les lois, il n'y a pas suffisamment d'inspecteurs pour faire appliquer les lois
Perte des Forest dans notre région pour remplacer par des projet résidentiel
Que le plan ne soit qu'une banale recommandation incapable d'imposer les corrections
Remblayage des milieux
Quelles actions seront mis en œuvre si les citoyens-nes ne mettent pas le plan en application ? Pourrait-il y avoir des sanction afin de réveiller les gens sur l'importance des milieux humides et hydriques ?
Complexité réglementaire au niveau des demandes de projets immobilier intégré
Je ne voudrais pas que les agriculteurs soient les seuls responsables de la conservation des milieux humides et donc les grands perdants au nom d'un meilleur environnement utile à la société dans son ensemble. Les milieux humides et hydriques devraient être achetés par la collectivité car cela servira la collectivité. Je ne parle pas de coût à l'hectare spéculatif mais raisonnable pour dédommager les propriétaire, par exemple la valeur des terres en 2015.
que nous puissions pas les exploitées durant leur vie utile.
On risque d'avoir encore plus de pression face au développement des terre noire.
Complexité règlementaire, sensibilisation et éducation des propriétaires terriens, suivi sur les terres privés. Énormément de remblais a déjà été fait. Prévoit-on reaménager des milieux humides? Quels seront les actions, pénalités en cas de non respect des règlements? Auront-ils un réel impact dissuasif pour de riches propriétaires terriens?
J'ai peur que ce soit des résolutions sans suite d'actions concrètes.
Je crains que la politique sera bien faite et belle, mais ne sera pas appliquée et qu'elle ne fera que de permettre aux municipalités de clamer qu'elles se sont occupées du dossier sans vraiment rien faire.
Changements réglementaires
dégradation de la qualité de l'eau et de l'air et du milieu naturel
L'application du plan et la surveillance
Plan pas efficace pour la protection de ces milieux
Nous avons déjà entamé des discussions avec les gens de la Faune car nous avons des pouponnières de chauves-souris ainsi que plusieurs oiseaux et animaux qui fréquentent notre étang. Des investissements seraient éventuellement requis. Il serait intéressant que des subventions existent pour aider les propriétaires à effectuer des améliorations.
Le respect de la nature et urbanisme en développement es pas respecté
Mon inquiétude est que les agriculteurs ne mettent pas en pratique les normes établies pour protéger les bandes riveraines et milieux humides. Quelle sera le suivi municipal en application des mesures recommandées et les conséquences (amendes?) Est-ce que les inspecteurs municipaux pourront faire leur travail?
Je crains que des agriculteurs (surtout ceux qui pratique la monoculture) ont trop de pouvoirs face à la gestion des terres humides chez eux.
je crois qu'il manque des personnes a cette table, la CPTAQ pour séparé les milieu humides de leurs lot de terre actuel, ce qui permettrai aux municipalités de les acheter, et ainsi facilité leurs intégrités.le MDELCC pour savoir les quantités d'eau utilisés pour l'agriculture,les réseaux municipales et autres grands consommateurs. et le ministère de l'environnement directement concerné par les cours d'eaux, rive etc etc.
Aucun accès aux milieux naturels
J'ai des inquiétudes car c'est un plan sur 10 ans et je trouve qu'il y a urgence d'agir. Donc je doute que cette démarche soit prise au sérieux pas certains acteurs impliqués.
complexité règlementaire, perte ou incapacité pour maraicher d'augmenter les superficies

QU'EST-CE QUI PEUT ÊTRE FAIT POUR ATTÉNUER CES PRÉOCCUPATIONS (EX. ACCOMPAGNEMENT, COMPENSATION FINANCIÈRE, ETC.) ?

Uniformisation de la réglementation (au niveau de la MRC et en lien avec le provincial)
Accompagnement pour la compréhension de la réglementation.
Qu'il y ait un programme de récompense aux bonnes pratiques et d'aides à l'implantation de nouveau milieux hydrique
Avoir du mordant contre ceux qui polluent. Prendre par exemple la compagnie Mainville qui a déversé des tonnes de terre sur un champs agricole sur la montée henrysburg
accompagnement et compensation ,et déplacement de certaine especes
Être plus aux aguets et donnez l information à tous que l on doit dénoncer
Compensation financière pour les propriétaires, car il est facile pour les gens qui ne le sont pas de dicter aux autres ce qu'ils/elles devraient faire.
Accompagnement et aide au propriétaire des zones humides et hydriques
une volonté accrue de faire observer les règlements en vigueur
Accompagnement et compensation financière
Arrêter de cultiver les champs situés en zone inondables
Accompagnement
Compensation financière, une plus grande implication des organismes sur le terrain avec des conférences et des atelier sur une base mensuel (ex : laboratoire naturel du mont covey hill ou ambioterra). Accompagnement et sensibilisation en faisant du porte à porte (humain à humain) et non uniquement par des annonces publiques dans les journaux. organiser des événements ou festivals sur les bienfaits de la nature au cours des saisons (ex : l'hiver = diversité animale, apprendre pister, reconnaître les végétaux...)
Etablissement de limitation CLAIRE et accessible à tous afin que les citoyen ne se retrouvent pas mis au fait accomplis
Compensation financière raisonnable et juste.
Table entre producteur et ministère pour discuter de la possibilité de développer de nouvelle terre et en retourner en milieux humide a leur fin de vie utile a l'agriculture.
Compensation financière, éducation, formation, accompagnement, ressources pour l'aménagement, le verdissement ...
Création d'un comité avec des pouvoirs, on ne peut plus attendre, la situation est grave.
Du 'oversight' par un groupe indépendant des municipalités et de la MRC qui aurait le pouvoir d'obliger les municipalités d'appliquer la politique. Évidemment pas qqch que la MRC va vouloir accepter. Au moins donc un droit d'accès pour ce groupe à l'information et aux documents pertinents des municipalités afin de pouvoir inciter le respect de la politique en mettant de la pression moral via les médias etc.
Transparence et communication; cohésion avec la municipalité, les citoyens et la MRC
Lois plus sévères ET une surveillance plus étroite . Aussi pousser le gouvernement à changer la loi qui interdit d'interdire
Personnes ressources
Accompagnement, subventions
Simplement interdire le développement sur ces milieux et laisser faire de les déplacer à partir de la date de mise en effet. Compensation financière pour ceux déjà établis dont le statut va être changé.
Accompagnement, compensations financières...
Accompagnement, certainement. La compensation financière? Je pense que les personnes se servant de la terre devraient être sensibilisés que la valeur de la terre n'est pas juste monétaire.
Accompagnement
on ne réussira pas sans compensation ou achat des terrains humides et hydriques, l'agriculture sera de plus en plus axé sur la performance, de moins en moins de surface cultivable et plus de monde a nourrir, donc plus d arrosage pour augmenter le rendement.

Ouvrir les sites à la population

Une démarche plus proactive et plus de vigueur de la MRC, qui ramène tout dans les municipalités et ne valorise pas les travail commun entre les municipalités, ce qui est pourtant son premier mandat.

permettre échange avec parcelle de moindre potentielle pour de nouvelle

QUELLE(S) ACTION(S) POSEZ-VOUS DÉJÀ POUR LA CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES ?

Evitement des ilots de chaleur dans les projets

Non labour du sol pour la restauration de la capacité de rétention du sol, projet d'ilôt de biodiversité en cours à la place d'une prairie en pente vers la rivière

Réduction pesticide, réduction erosion

Plantation arbres et fleurs nous n'employons pas de pesticides ou insecticides

vue la reglementation actuel il est presque impossible pour un agriculteur de faire quelque chose car sur reglementation et employes incompetent

Je dénonce

Agriculture biologique, pas d'utilisation d'herbicides, pratiques pour contrer l'érosion

Plantation d'arbre et conserver des zones tampon entre la culture et la zone humide

Je m'informe et supporte quelques organismes sur la protection, limite au maximum les déchets, ect

aucune

Sur notre terre, un a été visité par le ministère de l'environnement et Ambioterra et l'autre par Anbioterra.

Nous compostons Ont essaie de pas trop toucher à la végétation

Aucune

servitude écologique dans d'autres régions

Bandes riveraines autour des étangs et fossés pour réduire l'érosion, éviter les contaminants, laisser la tourbière sur notre terrain dans son état naturel

Plantation d'arbres dans la bande riveraine

Eh bien j'y demeure pas près, mais quand je peux, j'offre de l'information, je fais attention à mes choix de fertilisant, de matériaux de travaux et détergents, etc.

Membre d'ambioterra

Bénévole pour Ambioterra, participation à la rédaction d'un mémoire sur l'importance du milieu hydrique du mont Covey Hill.

Entretien de mes systèmes d'épuration des eux et gestion des eaux de pluie

Je travaille à convertir un milieu humide en réserve naturelle depuis 7 ans. La situation actuelle est totalement ridicule, alors cela va rester comme c'est actuellement.

haie brise vent et bande tampon.

Je les regardes

pas grand chose à date

Travail en conservation dans la région, éducation et sensibilisation citoyenne, aménagement de bandes riveraines, plantation et protection de bandes riveraines

J'ai initié une contestation d'un projet de vélo de montagne dans le parc régional de St- Bernard de Lacolle. J'ai présenté un dossier à la municipalité avec photos illustrant les dommages que causaient ces vélo à pneus surdimensionnés dans la forêt et près de milieux humides. Ce parc est un parc de conservation.

J'habite sur le bord d'une rivière et m'occupe de l'érosion des berges en plantant des arbres et d'autres espèces natives

Plan avec Ambioterra, plantation annuelle d'arbres pour remplacer ceux qui meurent entre autres par l'agrile
utilisation rationnelle de l'eau; produits écologiques ;auto hybride; je fais mes achats au village à pied
Respect de la réglementation actuellement en vigueur
Plantation d'arbres, arbustes, fleurs, aération de notre lac, abolition des insecticides, pesticides, fongicides, herbicides. Fermé entièrement écologique avec pratique agri-environnementale.
Nous avons effectué du nettoyage, avons tenté une aération de notre étang, nous avons aussi travaillé conjointement avec la Faune pour tenter de poser les bons gestes pour sauver nos chauves-souris.
Je fais partie d'un organisme à but non-lucratif qui organise chaque printemps une distribution d'arbres du gouvernement à la communauté et à six écoles locales. Je plante des arbres le long de la rivière chaque printemps. J'essaie d'organiser des actions de sensibilisation dans les écoles de Hemmingford. Je fais partie d'Ambioterra, Je fais partie du CRRC (protection de la Rivière Chateauguay) et de SCABRIC(Protection du bassin versant de notre rivière) . Notre organisme a une liste d'envoi pour courriels environnementaux. Essayer de promouvoir le compostage municipal, pour enlever des déchets organiques de sites d'enfouissement).
Nettoyage des fossés
Je viens à la réunion ce soir.
je respecte les endroits quand je visite ces lieux
aucun sauf suivre le dossier de pret.
Nous laissons la nature tranquille
Je donne de l'informations sur le sujet, quand j'en ai la possibilité et je contribue financement à des organismes qui sont impliqués directement.
Organic & regenerative farming on our farm since 1980

QUELLES ACTIONS SERIEZ-VOUS PRÊT(E) À POSER POUR LA CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES?

Investir pour en assurer la protection.
Création d'étangs de retenue d'eau et de milieux humides temporaires
Faire de meilleurs aménagements
faire des relevee geographique et adaptee les terres ou ilot pour accommodation
Bandes riveraines
Les seuls milieux humides sur notre propriété sont dans la forêt où nous n'intervenons pas. Il n'y a aucun milieu hydrique.
Valoriser les zones avec des plantations
Implication dans ma région ...
nettoyage
J'aimerais avoir des actions afin de mieux les protéger.
Je n'ai pas de terre agricole je suis citoyen ordinaire.
Servitude écologique, végétalisation des bandes riveraines de nos terrains, protection de la biodiversité
Je ne sais pas quelles autres mesures on pourrait prendre, mais je suis ouverte aux suggestions.

Voter en faveur de l'expropriation des milieux humides et hydriques, bande riveraine élargie
Nous sommes en train de créer un café-bar multifonctionnel où on veut promouvoir les trésors régionaux, le tourisme, les arts, mais aussi et surtout nos trésors naturels, leur importance et leur histoire.
Participer à la création d'événements reliés à l'éducation et la sensibilisation des milieux humides et hydriques.
Dans la limite de mon terrain .. aucune n'est possible ou nécessaire
J'ai déjà donné, je commence à être usé.
Pratique écocitoyenne pour l'utilisation de l'eau potable et une utilisation de l'eau de pluie
Échange entre boisé en terre noire et vieille terre noire peu profonde
suggestion simple et peu coûteuse
bénévolat pour plantation, éducation et mise en valeur de ces écosystèmes à haute valeur écologique
Je ne sais pas, peut-être; manifestation, planter des arbres.
Prêt à payer plus de taxes pour une vraie protection. Prêt à m'impliquer dans le nouveau comité d'oversight dont j'ai déjà parlé
Militer auprès des gouvernements; comité d'éducation et de surveillance citoyenne
Respecter les bandes riveraines
Nous en avons fait beaucoup voir ci-haut. Mais nous aimerions poursuivre et en faire encore plus.
Nous aimerions pouvoir installer un véritable système d'aération pour oxygéner notre étang et ajouter des plantes adéquates.
Plantations des bandes riveraines.
À vous de proposer des actions, protégées les zones forestières du canton, avec l'agriculture intensive des maraîchers
À déterminer
En parler à mon entourage
je suis prêt à payer pour l'achat, la mise en valeur des milieux humides et hydriques.
Le nettoyage des berges
À payer une taxe de plus sur mon relevé de taxes municipales.

AURIEZ-VOUS BESOIN DE SOUTIEN POUR LA MISE EN ŒUVRE DE CES ACTIONS ?

Rétribution financière
Les valoriser en les identifiant, rendre public par des activités récréatives.
Oui ! financier entre autres, mais aussi compréhension et intérêt du mapaq par exemple
La demande est faite pour le programme de l'Agr « EAU » environnement
oui
Non
Non
Pour tous les propriétaires qui vont perdre des espaces, le soutien devrait être financier et égal et ce qu'il aurait pu engendrer pendant les 20 prochaines années

Oui ! des conseiller
j'aimerais participé
Nous aimerions être conseillé.
non mais les agriculteurs oui
Oui
Oui, pour savoir quoi faire.
Ce serait apprécier, tant financier qu'informatif.
Pour le moment non !
non
Oui, mais c'est rêver en couleur dans la situation actuelle.
oui
oui
Je n'ai pas de milieu humide sur mon terrain
La mise sur pied d'un comité régional qui aurait du pouvoir.
Faut que la MRC et les municipalités s'embarquent évidemment
oui
Avoir une directive claire et facilement applicable
Oui
Oui
Oui, main d'oeuvre! J'ai 66 ans. Je peux en faire un peu. Pas assez pour ma communauté.
On verra
Formation pour les élus sur les actions qu'une municipalité peut mettre en place pour mieux protéger ses milieux humides et hydriques ou un document explicatif. Une campagne de sensibilisation clef en main à partager aux citoyens et agriculteurs.
Peut-être
Non
oui, de séparé les milieux humides et hydrique des terre fertile et dispendieuse.
C'est une action collective
Oui le soutien de la MRC qui doit agir concrètement sur les territoires des municipalités

QUELLE SERAIT VOTRE VISION IDÉALE DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES DANS 10 ANS ? FAITES-NOUS PART ICI DE VOS RÊVES.

Conservation de ses milieux en éduquant les citoyens de leur utilité dans leur milieu de vie.
Il faut créer un multitude de milieux humides (étangs, mares) même s'ils ne sont que temporaires dans l'année au lieu de préconiser le drainage agricole (+ arrosage...)
Augmentation de la biodiversité tout autour de notre ferme.

voir a maintenir des relevee a jour et voir a des deplacement favorabile a la fone et flore sans nuire ou aidee les agriculteurs a poursuivre leur travail
Que les bandes de protection des fossés soient respectées par tous les agriculteurs. Que les maraîchers et agriculteurs de grande culture emploient des cultures de couverture pour l'hiver pour éviter l'érosion des sols dans les fossés/cours d'eau. Que les municipalités mettent en place des barrières anti-silt lors du nettoyage des fossés pour éviter la pollution des cours d'eau en aval.
Protection de tout les milieux naturels, diminution de l'étalement urbain ... et encore !!
regarder la carte de milieux humides et voir qu'elle n'a pas perdu de territoire .
Qu'il existe encore dans 10 ans et qu'il soit très en santé.
Des vraies bandes riveraines, aussi pour les fossés. Une interdiction de planter a moins de 3m d'un fossé et moins de 5m d'un cours d'eau. Plantage d'arbre au pourtour de tous les champs et de tous les fossés. Interdiction de pesticides a moins de 5m de tout fossé. Mettez vos culottes c'est le temps que ça finisse les champ de mais accoté sur les fossés avec aucune bande riveraine. Si les champs n'étaient pas cultivés aussi large ces cours d'eau permettraient a une vie sauvage de s'y implanter et il y aurait moins de tiques moins de chevreuils et plus de biodiversité!
Déficit zéro en terme de perte de superficie de milieux humides (compensation si perte encouru, création de nouveaux milieux humides)
Un réseau continu de biodiversité et de résilience face aux changements climatiques, avec des points d'accès pour le public pour valoriser ces milieux tout en s'assurant qu'ils sont respectés et protégés.
Le ruisseau norton doit redevenir un bassin de rétention/ marais filtrant
Que ce soit un retour à la vie quasi sauvage qu'on protège comme si c'était de l'or et qu'on peut visiter et admirer !
Que la rivière la tortue soit revalorisée et ses abords soient protégés!
Une plus grande conscientisation des agriculteurs sur l'usage de leurs pesticides, donc une amélioration des pratiques agricoles. Des régions protégés où les entreprises ne pourront pas s'établir malgré les bénéfices économiques à gagner. Plus de sanctions, lorsque des citoyens-nes et surtout des entreprises ne respectent pas les milieux humides et hydrique de leur région.
Un plan Clair tout simplement accessible pour les futurs acquéreur de terrain
Tous les milieux humides et hydriques à développer son encore intacts et sont la propriété de la colectivité.
Accès et mise en valeur des milieux humides pour favoriser l'éducation et l'information et assurer un engagement des citoyens pour leurs protection. Meilleur respect des règles en vigueur dans le milieu agricole (bandes riveraines, diminution de l'utilisation de pesticides et engrais, etc). Sensibiliser les citoyens davantage à l'utilisation adéquate de la ressource en eau, de l'importance de la préserver pour assurer la pérennité et la recharge des l'eau souterraine.
Production de légume sur de nouvelle terre noire toute en développant des zone tampon pour écosystème humides
au pire rester stable
Je rêve que notre MRC se positionne en leader en matière de préservation des milieux humides et hydriques. Je rêve d'un maillage exemplaire avec le secteur agricole permettant d'innover et de rayonner en matière de protection et de mise en valeur de ces écosystèmes. Je rêve que nous faisons preuve d'ingéniosité et de créativité pour protéger notre sous-sol hydrique. Je rêve que nos cours d'eau, que nos ruisseaux redeviennent des milieux riches de vie.
Nous avons très peu d'endroit nature avec accès au publique, j'aimerais en avoir plus.
Qu'ils soient en santé et qu'ils soient plus nombreux.
Qu'on en aura pas perdu encore plus des milieux existants, que la santé de ceux qui existent actuellement soit améliorée et que les citoyens et propriétaires y verront la valeur de ces milieux
retour des espèces en voie de disparition , berges naturelles, bandes riveraines plus larges et arbustives (ces bandes étaient fixées à 30 mètres il y a 50 ans! voir l'exposé de Me Lorne Giroux devant la Commission du BAPE sur la production porcine)
Que la qualité de l'eau potable soit bien protéger avec l'application du plan
Voir la biodiversité renaître et de revoir l'abondance des organismes vivants.
Hemmingford canton est le milieu parfait pour moi. Pas trop de population, encore assez nature! J'aimerais qu'on arrête de penser développement et croissance à tout prix et qu'on conserve notre nature telle qu'elle est aujourd'hui. Pensons faire les choses autrement au lieu de toujours nous chanter la nécessité de l'expansion.

Implication de toute la communauté pour améliorer l'état des milieux hydriques, et de la biodiversité. Travailler ensemble, commencer avec l'éducation des jeunes, mais aussi l'éducation de toute la population des enjeux environnementaux et de l'aide à la planète (combattre les changements climatiques). Documentation des progrès, statistiques obtenus de groupes de recherche comme Ambioterra (leur donner des fonds pour engager des étudiants). Faire de l'environnement une vraie priorité. Agriculture: Licence aux agriculteurs seulement s'ils respectent certaines normes environnementales... Certains le font... Sanctions sérieuses pour les gens qui ne respectent pas les lois.

Amélioration des bandes riveraines, règlements de coupe d'arbres appliqués, étude d'impact environnemental de nouvelles entreprises (et des anciennes). Un beau rêve....

Augmentation de la superficie en plantant plus de végétaux diversifiés

Empêchez le drainage et la coupe des arbres.

Une plus grande participation des citoyens et de nos gouvernements pour protéger les ressources naturelles si précieuses. Merci

ce n'est pas un rêve, on doit acheter, maintenir et recréer au besoin ces milieux, faire de grand bassin près des cours d'eau afin de récupérer l'eau au printemps et lors de grande crue, inondé une zone afin de laisser le temps à l'eau de pénétrer dans le sol, avec les fossés, drainages et rivières actuels, aussitôt qu'il y a un apport d'eau, l'eau est évacuée si rapidement qu'elle n'a pas le temps d'entrer dans le sol et recharge la nappe phréatique.

avant la terre noire était inondée longtemps au printemps, maintenant l'eau va rapidement au fleuve et inonde les riverains.

Stop au bétonnage des villages

Mon rêve serait que les milieux hydriques soient protégés adéquatement et que les propriétaires terriens reçoivent une compensation pour la valorisation de ses milieux. C'est une responsabilité partagée pour tous les citoyens du Québec. Et que cela ne prenne pas 10 ans pour commencer à voir des changements. Merci de votre travail.

Je souhaite un vrai plan d'action pour protéger nos milieux humides et surtout nos nappes souterraines car c'est un bien collectif et avec les périodes de sécheresse actuelles et qui s'annoncent, ce sera un enfer pour nos enfants et leurs enfants.